



RAPPORT ANNUEL
2007-2008



CA Ordre des
comptables agréés
du Québec



VISION DE LA PROFESSION DE CA

Nous sommes la profession canadienne regroupant des leaders qui assument des rôles de dirigeants, de conseillers, d'experts financiers, de fiscalistes et de certificateurs la plus estimée et la plus reconnue à l'échelle internationale.

Mission • Vision



VALEURS DES CA

Les comptables agréés sont estimés pour leur intégrité et pour leur expertise.

MISSION DE L'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Dans le but premier d'assurer la protection du public, l'Ordre des comptables agréés du Québec met en œuvre les moyens nécessaires pour que les comptables agréés soient reconnus, dans un contexte mondialisé, comme des leaders financiers de confiance dotés de solides compétences en affaires et en certification, agissant avec objectivité et intégrité dans des rôles de dirigeants, de conseillers, de fiscalistes et de certificateurs et pour qu'ils occupent une place prédominante dans toutes les fonctions de cadre ou de conseil de haut niveau du domaine financier.



Monsieur Jacques P. Dupuis
Ministre de la Justice, ministre
responsable de l'application des lois
professionnelles
et ministre de la Sécurité publique
Ministère de la Justice
Édifice Louis-Philippe Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter deux
exemplaires du rapport annuel de
l'Ordre des comptables agréés du
Québec pour l'exercice clos le 31 mars
2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de mes sentiments
distingués.

Le président et chef de la direction,

Daniel McMahan, FCA
Le 22 août 2008

Office des professions du Québec
800, Place d'Youville
10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter
50 exemplaires du rapport annuel de
l'Ordre des comptables agréés du
Québec pour l'exercice clos le
31 mars 2008.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs,
mes salutations distinguées.

Le président et chef de la direction,

Daniel McMahan, FCA
Le 22 août 2008

Président de l'Assemblée nationale
Cabinet du Président
de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter
le rapport annuel de l'Ordre des
comptables agréés du Québec pour
l'exercice clos le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le
Président, l'expression de ma
considération respectueuse.

Le ministre responsable
de l'application des lois
professionnelles,

Jacques P. Dupuis
Québec, août 2008



Table des matières

Mission • Vision	
Lettres de transmission	
Message du président du Conseil et du président et chef de la direction	4
Membres du Bureau et comités spéciaux	9
Tableau de l'Ordre	11
Comité de vérification	14
États financiers	15
Arbitrage des comptes des membres	38
Assurance de la responsabilité professionnelle	39
Bureau du syndic	41
Discipline	43
Exercice illégal et usurpation de titre	46
Fonds d'indemnisation	47
Formation continue obligatoire	48
Formation professionnelle.....	49
Inspection professionnelle.....	51
Produits et services professionnels.....	55
Reconnaissance des équivalences	62
Réglementation	63
Révision des plaintes	64
Personnel de l'Ordre	65
Pour en savoir plus	69

Cliquez sur la flèche pour revenir à la table des matières.



Jean-Pierre Allaire, FCA

Président du Conseil de l'Ordre



« C'est sans équivoque :
l'année 2007-2008 a été
encore une fois synonyme
de mouvance et de
succès pour l'Ordre des
comptables agréés du
Québec. »

Message du président du Conseil

PROTECTION DU PUBLIC

La protection du public est au cœur de notre organisation et l'Ordre cherche sans cesse à améliorer ses différents mécanismes et processus dans le but de toujours mieux assurer la protection du public.

À la suite de l'entrée en vigueur du projet de loi 7 modifiant la *Loi sur les comptables agréés*, l'Ordre a négocié avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) une entente visant à faciliter l'échange d'information entre les cabinets qui effectuent des missions de vérification d'émetteurs assujettis et le CCRC. Cette entente a été entérinée et est maintenant en vigueur.

Des pourparlers en vue d'arriver à un accord similaire avec l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) sont en cours. Le projet progresse bien et nous avons bon espoir de conclure une entente au cours du prochain exercice.

Il faut dire que ces organismes exercent des fonctions de protection du public complémentaires à celles de l'Ordre. La possibilité d'échanger de l'information ouvre ainsi la voie à une collaboration qui semble aller de soi.

Le projet de loi 64 modifiant la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers* a été déposé en décembre 2007 devant l'Assemblée nationale. Avec l'adoption de ce projet de loi, l'Autorité se verra confier de nouveaux pouvoirs d'enquête, notamment celui d'obtenir de l'information d'un vérificateur externe malgré le secret professionnel, à certaines conditions. L'Autorité sera donc mieux outillée et pourra intervenir plus rapidement et plus efficacement en matière de crimes économiques.

Enfin, on ne peut passer sous silence l'adoption du projet de loi 46, *Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur les comptables agréés concernant la comptabilité publique*. Ce projet de loi ouvre l'accès à la comptabilité publique aux membres des deux autres ordres professionnels comptables qui auront démontré leurs compétences et obtenu un permis d'auditeur.

« Au fil des nombreux défis rencontrés, l'Ordre a toujours agi dans l'intérêt de la protection du public et de ses membres. Portrait éloquent de l'année 2007-2008. »

Daniel McMahon, FCA

Président et chef de la direction



et du président et chef de la direction

L'Ordre avait formulé son appui au projet de loi, en soulignant toutefois la nécessité de réserver la mission de compilation aux seuls professionnels comptables compétents. Conscient que la délivrance d'un avis au lecteur ne figure pas dans la définition de la comptabilité publique proposée dans le projet de loi, l'Ordre a entamé des travaux afin que ce type de mission soit reconnu et réservé aux membres des trois ordres comptables.

Dans l'intervalle, l'Ordre a reçu certains projets de règlements des autres ordres professionnels comptables sur lesquels il a formulé des commentaires après la fin de l'exercice. Il a également évalué, tel que prévu dans la loi, le caractère analogue de leur contenu. Il verra quelles suites seront données aux commentaires qu'il a formulés. L'Ordre précisera par ailleurs, dans ses règlements découlant du projet de loi 46, des exigences plus particulières pour les CA qui porteront le titre d'auditeur.

L'exercice 2007-2008 marquait aussi le début de l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec*.

L'entrée en vigueur de ce règlement vient confirmer le désir constant des comptables agréés de tenir leurs connaissances et leurs compétences à jour. En exigeant un minimum plus qu'appréciable de formation annuelle, l'Ordre fournit une garantie supplémentaire au public de la compétence continue de ses membres.

C'est aussi au cours de la dernière année qu'ont été prises les mesures nécessaires à l'entrée en vigueur du régime collectif d'assurance-responsabilité professionnelle pour les membres de l'Ordre. Depuis le 1^{er} avril 2008, tous les membres de l'Ordre, peu importe leur secteur d'activité, sont couverts en tout temps pour tout geste qu'ils peuvent poser dans le cadre de l'exercice de la profession de CA. À la suite d'un appel d'offres, l'Ordre a retenu les Services d'assurances aux comptables agréés (SACA) pour administrer ce régime.

Des efforts considérables ont été consentis pour bien informer nos membres du programme et faire en sorte que l'entrée en vigueur du régime se déroule le plus efficacement possible.

La protection des petits épargnants demeure toujours l'une de nos préoccupations et nous avons poursuivi notre collaboration avec l'Autorité et les instances gouvernementales à ce chapitre. Dans le même ordre d'idées, l'Ordre finalise actuellement la signature d'ententes avec les institutions financières afin de permettre l'application du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des comptables agréés et sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des comptables agréés du Québec*.

Enfin, l'Ordre poursuit son étroite collaboration avec l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et les ordres provinciaux de CA de l'ensemble du Canada pour mieux renforcer les outils de protection du public. Les travaux en cours visent, notamment, une harmonisation accrue de l'inspection professionnelle et des processus disciplinaires entre les provinces et territoires canadiens.

FORMATION PROFESSIONNELLE ET RELÈVE

Si l'Ordre multiplie ses efforts de promotion pour intéresser un nombre grandissant de jeunes à devenir CA, la Fondation des comptables agréés du Québec veut, quant à elle, encourager des jeunes talentueux à persévérer et à réussir dans leurs études de comptabilité afin d'enrichir le bassin de candidats potentiels pour la profession.

C'est cette volonté qui a amené la Fondation à se surpasser cette année. En effet, au cours de l'exercice 2007-2008, trois bourses de recherche de 20 000 \$ chacune ont été attribuées à de jeunes CA afin qu'ils puissent terminer leur doctorat en comptabilité. Deux bourses de 2 500 \$ chacune ont également été décernées à des CA inscrits à un programme de maîtrise autre que le Programme de formation professionnelle de l'Ordre des CA (PFP). Soixante-six bourses d'études universitaires, allant de 250 \$ à 1 850 \$, ont été octroyées à des étudiants qui ont entrepris ou qui ont l'intention d'entreprendre sous peu le PFP de l'Ordre. Finalement, plus de 59 étudiants de niveau collégial ont obtenu une bourse d'excellence

ou d'implication. Depuis sa mise sur pied, en 2003, la Fondation a remis plus d'un demi-million de dollars en bourses à des étudiants inscrits dans des institutions d'enseignement québécoises.

L'intérêt des jeunes pour la profession est bien réel! Au 31 mars 2008, l'Ordre comptait 1 525 candidats à l'exercice de la profession, soit au-delà de 200 candidats de plus qu'il y a quatre ans. Les récentes campagnes de promotion de l'Ordre à l'intention de la relève ont fort à voir avec la hausse constante du nombre de candidats. L'automne dernier, nous avons lancé notre campagne publicitaire, intitulée *Les Indispensables CA*. Le concept est axé sur des comptables agréés qui deviennent des super-héros et sont les alliés des entrepreneurs et du monde des affaires. Les diverses déclinaisons de la campagne permettaient au public de découvrir 21 comptables agréés qui ont accepté de jouer les modèles le temps d'une campagne publicitaire.

Encore une fois, nos candidats ont fait bonne figure à l'Évaluation uniforme (EFU) de 2007. En effet, le taux de réussite des candidats québécois qui subissaient l'examen pour la première fois a dépassé les 80 %. Les 459 étudiants qui ont réussi l'EFU avec brio prouvent une fois de plus que notre étroite collaboration avec nos partenaires universitaires et les cabinets de comptables agréés produit les résultats escomptés.

Soulignons que Frédéric Jacques, de HEC Montréal et stagiaire chez Ernst & Young, a mérité la Médaille d'or et le prix de 2 500 \$ décernés par les Comptables agréés du Canada pour avoir obtenu le meilleur résultat au Québec à l'EFU de 2007. Fait notable, M. Jacques avait également été boursier de la Fondation des comptables agréés du Québec en 2005.

Vous êtes nombreux à vous interroger sur l'avancement du dossier de l'élargissement du stage. Avec l'adoption du projet de loi 46, l'Ordre est en mesure d'intensifier ses démarches à ce chapitre. Rappelons qu'une fois la réglementation modifiée avec l'accord de l'Office des professions, l'Ordre pourra reconnaître l'expérience admissible acquise au sein de cabinets de CA maîtres de stage dans des domaines autres que la vérification et

Message du président du Conseil et du président et chef de la direction

la certification, et auprès d'entreprises et d'organismes du secteur public soigneusement choisis. Dans les autres provinces canadiennes, il est déjà possible pour les candidats d'effectuer leur stage hors certification. Des entreprises telles que Telus, Sobeys et RBC Banque Royale, ont été dûment agréées.

RELATIONS AVEC LES MEMBRES

Il va sans dire que l'Ordre est en quête constante de façons d'améliorer les produits et services offerts à ses membres. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars, de nombreux efforts ont été consacrés aux produits et services professionnels.

D'abord, le site Web de la Formation continue a été amélioré afin de permettre l'inscription en ligne à tous les cours de l'Ordre. Déjà, les effets positifs de cette initiative se font sentir.

Une équipe de conseillères chevronnées est aussi en place afin de répondre aux questions des membres et de les conseiller sur la gamme de produits et services mis à leur disposition. Ces ajouts, combinés à la qualité sans cesse croissante de l'offre, ont permis d'atteindre des sommets inégalés en termes de ventes de passes de saison et d'inscriptions à des cours. Les nouveaux produits lancés en 2007-2008 ont connu le succès espéré. C'est donc avec enthousiasme que l'équipe de l'Ordre s'affaire déjà à dépasser les attentes des membres au cours de la prochaine année. Le passage aux normes internationales constituera sans aucun doute l'un des principaux pôles du prochain programme.

Toujours pour mieux répondre aux besoins, l'Ordre a participé aux groupes de travail pancanadiens sur les relations avec les membres, sur les services conseils aux membres et sur les publications et produits à l'intention des membres.

Nous savons que les membres sont à l'affût des outils de balisage qui leur permettent de mieux se situer. Parmi les outils de référence offerts, mentionnons le sondage tenu à l'été 2007 sur la rémunération des

CA, et la diffusion des résultats de la première partie de l'étude *Gestion d'un cabinet d'experts-comptables* (GES CAB), menée par l'ICCA, l'Ordre et ses homologues provinciaux.

Enfin, fort de son réseau de près de 17 500 membres, l'Ordre a mis sur pied l'an dernier le Comité des produits et services commerciaux. Au cours de sa première année de fonctionnement, le Comité a établi de nouvelles ententes avec le groupe Physimed, qui permet aux membres d'obtenir un bilan de santé et des consultations avec un médecin de famille, de même qu'avec le Groupe Germain, chaîne d'hôtels-boutiques prestigieuse, qui offre un tarif préférentiel aux membres de l'Ordre.

Pour une deuxième année consécutive, les membres participants au programme d'assurance de TD Assurance Meloche Monnex ont reçu des ristournes en raison de l'excellence des résultats du programme de groupe. Il est effectivement rare que les compagnies d'assurance partagent ainsi leurs gains, mais voilà un autre avantage que vous confère votre titre de CA!

Dans le même ordre d'idées, l'Ordre travaille avec l'ICCA et les ordres provinciaux de CA en vue de conclure des ententes avec une gamme de fournisseurs communs qui permettront aux CA du Canada de bénéficier de rabais ou d'escomptes lors de l'achat de certains services. Surveillez les prochaines annonces à ce sujet!

Le Congrès 2007 de l'Ordre, tenu en septembre dernier au Hilton Lac-Leamy, à Gatineau, sous les thèmes communications, ressources humaines et technologies, a permis aux comptables agréés de perfectionner leurs connaissances dans des domaines où ils sont moins fréquemment appelés à le faire. Les tendances du recrutement à l'ère du Web, l'abc du réseautage et l'importance de la crédibilité figurent parmi les sujets qui ont été traités. À ceux qui n'ont pu être des nôtres lors de cet événement exceptionnel, nous donnons déjà rendez-vous à l'automne 2009, au Manoir Richelieu dans Charlevoix, lors de la tenue du prochain congrès.

VALORISATION DE LA MARQUE

À l'approche de la fin de la campagne *L'avantage CA*, lancée il y a deux ans, nous pouvons tracer un bilan positif de cette opération.

Encore une fois en 2007-2008, la campagne *L'avantage CA* a connu un franc succès, alors que bon nombre de parutions médias ont été réalisées. D'ailleurs, deux nouveaux messages radio, mettant en vedette Annie Dubuc, CA, patineuse artistique, et Serge Tremblay, CA, haltérophile, ont joué sur les ondes de plusieurs stations de radio québécoises.

Nous poursuivons notre participation avec le Comité pancanadien sur la marque dans le but d'orchestrer la prochaine phase du programme de valorisation de la marque CA.

L'exercice 2007-2008 a aussi marqué le lancement du nouveau logo de la profession de CA, à l'allure plus jeune, moderne et dynamique. Ce nouveau visuel a suscité d'excellents commentaires, autant de la part des membres que du public, des gens d'affaires et des étudiants.

Ce vent de renouveau a donné à l'Ordre l'occasion de rajeunir le visuel de son épinglette CA et d'en faire parvenir un exemplaire à chacun de ses membres, en les incitant à afficher leur titre et se présenter comme comptable agréé.

Dans la même veine, le visuel du titre de FCA a été revu. Ce changement coïncidait, au Québec, avec la célébration du 25^e anniversaire du titre de Fellow comptable agréé. En 2008, les quelque 400 Fellows ont été invités à assister à la Soirée reconnaissance, marquant somptueusement le quart de siècle de ce titre tant convoité.

C'est aussi à cette occasion que l'Ordre a remis pour la toute première fois le prix *Hommage*, qui vise à honorer l'un des véritables bâtisseurs de notre profession en soulignant son mérite exceptionnel et sa contribution extraordinaire à la profession, de même que l'engagement communautaire hors du commun dont il a fait

preuve. Pour la portée de ses actions, sa vision avant-gardiste et la visibilité qu'il a donnée au titre de CA, c'est à Charles Albert Poissant, FCA, que l'Ordre a choisi de remettre le tout premier prix *Hommage*.

AU CŒUR DE NOTRE MISSION

Nous vous invitons maintenant à parcourir les rapports sur les diverses activités et différents comités présentés dans les pages qui suivent. C'est toute la qualité et le nombre impressionnant de réalisations de l'Ordre des comptables agréés du Québec qui en sont l'aboutissement.

Nos sincères remerciements vont aux membres du Bureau et du Comité administratif pour leur fidèle participation. Merci également aux bénévoles des comités et des regroupements régionaux pour leur générosité et leur engagement, ainsi qu'aux membres du personnel et de l'équipe de direction de l'Ordre pour leur soutien et leur efficacité.

Bonne lecture!

Le président du Conseil,



Jean-Pierre Allaire, FCA

Le président et chef de la direction,



Daniel McMahon, FCA





COMITÉ ADMINISTRATIF

De gauche à droite : **Claudine Lévesque, CA**, (2006) – vice-présidente du Conseil – Abitibi-Témiscamingue; **Alain Côté, CA**, (2007) – Montréal; **Benoît Caron, CA**, (2007) – Outaouais; **Manon Durivage, CA**, (2006) – Montréal; **Daniel McMahon, FCA**, président et chef de la direction et secrétaire général; **Jean-Pierre Allaire, FCA**, (2007) – président du Conseil élu au suffrage universel; **Michel Théroux, FCA**, président sortant; **Suzanne Paradis***, avocate, (2006)

Membres du Bureau et comités spéciaux

AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Grégoire Arsenault, CA, CA•TI, (2006) – Nord-Est
Michel Bergeron, CA, (2007) – Montréal
Philippe Célestin, CA, (2007) – Montréal
Martine Clément, CA, (2006) – Montréal
Alain Dugal, CA, (2006) – Montréal
Guyline Duval, CA, (2006) – Saguenay—Lac-Saint-Jean
Jacques Filion, CA, (2007) – Montréal
Lucie Gervais, CA, (2007) – Québec
Charles Jacobs, CA, (2006) – Montréal
Bertrand Lachance, CA, (2006) – Québec
Jean Laflamme, CA, (2007) – Montréal
Suzanne Landry, FCA, (2006) – Montréal
Jacques Lefebvre*, (2007)
Daniel Y. Lemieux, CA, (2006) – Montréal
Gloria Lemire, CA, (2006) – Trois-Rivières
Suzanne Maisonneuve-Benoit*, (2007)

Serge Mallette, CA, (2007) – Montréal
Jocelyn Patenaude, CA, (2007) – Montréal
Donald Petit*, (2006)
Hélène Racine, CA, (2007) – Montréal
Denis Savard, CA, (2007) – Montréal
Éric Thibault, CA, (2006) – Québec
Louisiane Veilleux, CA, (2007) – Cantons de l'Est

* Représentant(e) du public désigné(e) par l'Office des professions du Québec

MEMBRES DU COMITÉ DES FINANCES

Jean Laflamme, CA, président
 Claudine Lévesque, CA
 Daniel Y. Lemieux, CA
 Gloria Lemire, CA

Les membres du Comité administratif ont assisté à 13 réunions au cours de l'année et les membres du Bureau ont assisté à huit réunions statutaires et trois réunions extraordinaires.

RÉSOLUTIONS

Les principales résolutions adoptées par le Bureau concernaient :

- la nomination des scrutateurs aux fins des élections;
- la nomination des membres et de certains des présidents des comités statutaires de l'Ordre;
- la délégation de certains pouvoirs au Comité administratif;
- l'approbation de l'examen professionnel de l'Ordre (EFU de 2007) et de ses résultats;
- l'approbation du mandat du Conseil des normes d'indépendance;
- l'approbation du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec* et l'approbation des primes pour la première année du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle;
- le renouvellement de la convention intérimaire entre le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et l'Ordre des comptables agréés du Québec et la nomination des inspecteurs pour le CCRC;
- le renouvellement de mandat des syndics adjoints;
- l'approbation des modifications apportées au programme général d'inspection professionnelle;
- l'approbation d'un cadre de reconnaissance des titres comptables étrangers et des recommandations émanant du rapport intitulé *Les voies d'accès à la profession*;
- l'approbation des critères de reconnaissance d'une réciprocité du titre de CPC (Mexique);
- l'adoption de principes directeurs pour la reconnaissance professionnelle mutuelle des titres de CA, de CPA et de CPC;
- l'approbation d'une demande déposée conformément à l'article 184 du *Code des professions* pour faire reconnaître le D.E.S.S. en sciences comptables comme le diplôme donnant accès au permis d'exercice de la profession de comptable agréé.

Les principales résolutions adoptées par le Comité administratif concernaient :

- les nominations des représentants de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec;
- l'autorisation de porter des plaintes pour la pratique illégale de la comptabilité publique, pour l'usurpation du titre de comptable agréé et, dans certains cas, l'autorisation d'entreprendre des procédures en injonction appropriées;
- l'imposition de mesures conformément aux articles 45 et 55.1 du *Code des professions* et le refus d'inscrire une personne au Tableau de l'Ordre;
- l'imposition de mesures ou de conditions préalables à la réinscription au Tableau de l'Ordre à certains membres;
- l'imposition de stages de perfectionnement ou d'autres mesures à la suite de recommandations du Comité d'inspection professionnelle;
- l'accréditation des maîtres de stage à la suite de recommandations du Comité d'inspection professionnelle;
- la radiation de membres du Tableau de l'Ordre pour défaut de paiement de leur cotisation ou non-respect du *Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec*;
- les nominations de CA•TI et de CA•EJC;
- la nomination d'inspecteurs-enquêteurs;
- la désignation des personnes responsables de l'accès aux documents et renseignements personnels;
- l'approbation des modalités et mesures liées au non-respect par les membres du *Règlement sur la formation continue obligatoire*;
- l'approbation de la proposition des SACA à l'égard du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle.

CONSEIL DES ANCIENS PRÉSIDENTS

Michel Thérout, FCA
Claude Gauvin, FCA
Lucette Poliquin, FCA
Pierre Brochu, FCA
Michel Beauséjour, FCA
Jean-Pierre Dubeau, FCA
Réal Sureau, FCA

Richard Quevillon, FCA
Monique Forget-Leroux, FCA
Michel Bélanger, FCA
Alain Paris, FCA
Jacques Levesque, FCA
Marc Paradis, FCA
G. André Harel, FCA
Gilles Chevalier, FCA
Guy D'Orsonnens, FCA
Charles Albert Poissant, FCA
Roland Truchon, FCA

Paul Noiseux, FCA
J. Alistair Duff, FCA
Raymond Morcel, FCA
Phillip P. Aspinall, FCA
Boris G. Levine, FCA
Charles Pelletier, FCA
G. Ian Craig, FCA
François J. Bastien, FCA
Jacques Raymond, FCA
H. Marcel Caron, FCA



« Au cours de l'exercice, 400 nouveaux membres ont été admis à la profession après avoir réussi l'Évaluation uniforme et terminé leur stage. »

Evelyne Tessier

Coordonnatrice

Tableau des membres et Affaires juridiques



Tableau de l'Ordre

Depuis le 31 mars 2007, il y a eu une augmentation nette de 75 membres, de sorte que le nombre de membres inscrits au Tableau de l'Ordre en fin d'exercice se chiffrait à 17 384. De ce nombre, 802 membres entrent dans la catégorie des membres non actifs.

La cotisation de base pour l'ensemble des comptables agréés, payable le 1^{er} avril 2007, s'établissait à 1 000 \$, ce qui comprend le montant de 450 \$ représentant les frais de service versés à l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Certains membres (les membres non actifs) versent une cotisation réduite, établie à 210 \$. À ces cotisations s'ajoutait un montant de 21,70 \$ perçu pour l'Office des professions du Québec.

Des 16 demandes de délivrance de permis présentées au cours de l'exercice en vertu des articles 21 et 22 de la *Loi sur les comptables agréés*, qui permettent la reconnaissance des équivalences, une a été refusée.

La coordonnatrice, Tableau des membres et Affaires juridiques,

Evelyne Tessier

« Effectif au 31 mars
2008 : 17 384 membres,
dont 802 membres
non actifs. »

Effectif au 31 mars 2007		17 309
INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE		472
Par voie d'examen, selon l'article 1 du <i>Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec</i>	400	
Par réinscription	57	
Par affiliation d'une autre province, selon l'article 21 de la <i>Loi sur les comptables agréés</i>	8	
Par réciprocité avec un autre pays, selon l'article 22 de la <i>Loi sur les comptables agréés</i>	7	
RETRAITS DU TABLEAU DE L'ORDRE		397
Décès	71	
Démissions	194	
Radiations pour non-paiement de la cotisation annuelle	79	
Radiations en vertu d'une décision du Comité de discipline	7	
Radiations pour non-respect du <i>Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés</i>	42	
Décision du Comité administratif concernant les membres introuvables	3	
Expiration du permis restrictif	0	
Expiration du permis temporaire	1	
Effectif au 31 mars 2008		17 384
RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION ÉLECTORALE		17 384
Montréal	10 976	
Québec	2 198	
Trois-Rivières	536	
Cantons de l'Est	713	
Outaouais	260	
Nord-Est	349	
Abitibi-Témiscamingue	209	
Saguenay—Lac-Saint-Jean	328	
Canada, hors du Québec	1 086	
Hors du Canada	729	
RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE		17 384
Femmes	6 296	
Hommes	11 088	

Tableau de l'Ordre

TABLEAU DES CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Au 31 mars 2008, 1 693 candidats étaient inscrits à l'Ordre, soit 168 de plus qu'à la même date en 2007. Voici l'évolution du Tableau des candidats à l'exercice de la profession.

CANDIDATS INSCRITS AU 31 MARS 2007		1 525
INSCRIPTIONS AU TABLEAU DES CANDIDATS		642
Par voie d'inscription	634	
Par réinscription	7	
Par décision du Comité administratif	1	
RETRAITS DU TABLEAU DES CANDIDATS		474
Agrément	400	
Réciprocité	7	
Démission, décès, non-paiement de la cotisation annuelle, expiration du délai de réussite à l'Évaluation uniforme, expiration du délai pour satisfaire aux exigences du stage et décisions du Comité administratif	67	
CANDIDATS INSCRITS AU 31 MARS 2008		1 693

DÉCÈS DU 1^{ER} AVRIL 2007 AU 31 MARS 2008

Stanley Albert, CA
 A. Appel, CA
 Marcel Armand, CA
 Maurice Auger, CA
 Phil Bell, CA
 Paul-André Bergeron, CA
 John Bigelow, CA
 Jacques Biron, CA
 Normand Biron, CA
 Gérard Blais, CA
 Alec A. Bloom, CA
 Michael Mayhew Bone, CA
 Jacques Bonnette, CA
 Jacques Bordeleau, CA
 Jean-Paul Boyer, CA
 J. Pierre Brault, CA
 Russell George Bremner, CA
 Raymond-Guy Brosseau, CA
 Jacques Chadillon, CA
 Raymond Cherrier, CA
 Earl Costello, CA
 Pierre Côté, CA

Jean Couture, CA
 Harry I. Craimer, CA
 Marcel Dubois, CA
 Leslie T. Ellyett, CA
 Michael L. Essex, CA
 Kenneth Farmer, CA
 Raymond Fillion, CA
 Mayer Frank, CA
 Brett Gannon, CA
 Henry Joseph Garbacz, CA
 Maurice Gaudry, CA
 Giovanni Giarrusso, CA
 Marcel Girard, CA
 Paul Gosselin, CA
 Eric Stewart Hogg, CA
 David M. Hollinger, CA
 Michelle Julien, CA
 Gérard Labelle, CA
 Marius Laliberté, FCA
 Raymond Lamoureux, CA
 Jacinthe Larouche, CA
 Monique Laurin-Séré, CA

Andrew Allan Lavallée, CA
 Claude Lavigne, CA
 Jean Lebel, FCA
 Rodolph R. LeBlanc, CA
 Gérard Legendre, FCA
 Peter S. Leggat, FCA
 Saul Leiter, CA
 Jean-François Levasseur, CA
 Roger Locas, CA
 Harold Houston Love, CA
 André Lussier, CA
 Raymond Martel, CA
 Oscar Mercure, FCA
 Richard Morin, CA
 Guy Ouimet, CA
 Armand Poulin, FCA
 Marcel R. Savard, FCA
 Cyril D. Shatsky, CA
 W. Angus Smyth, CA
 Dave Stendel, CA
 Kenneth Cameron Stilwell, CA
 Harold Philip Struzer, CA

Gaetan Thériberge, CA
 René Veillette, CA
 Robert Wakefield, CA
 Donald Wells, CA
 James Hayes Yates, CA



Denis Savard, CA

Président



Membres du Comité

Bertrand Lachance, CA
Hélène Racine, CA

Secrétaire : Marie-France Langlois, CA

Comité de vérification

Le Comité de vérification examine les questions relatives aux affaires financières et aux mécanismes de vérification externe de l'Ordre dans le but de soutenir le Bureau dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance.

Le Comité de vérification est composé uniquement de membres du Bureau désignés par ce dernier et indépendants du Comité administratif. Son secrétariat est assuré par la directrice, Finances de l'Ordre. Le Comité s'est réuni six fois au cours de la dernière année. Il a eu l'occasion de rencontrer le vérificateur externe en l'absence des membres de la direction.

Notamment, le Comité :

- révisé les états financiers de l'Ordre, y compris les principales conventions comptables et les estimations, dans le but d'en recommander l'adoption par le Bureau;
- évalue l'indépendance et l'objectivité du vérificateur externe ainsi que l'efficacité du processus de vérification externe;
- contribue à la préservation de l'objectivité et de l'indépendance du vérificateur externe, par exemple en approuvant tous les honoraires qui lui sont versés;

- surveille le processus mis en place pour s'assurer de la conformité aux lois et règlements;
- surveille les activités de contrôle et de gestion de risques.

Le Comité a également la responsabilité de recommander la nomination, la reconduction ou le remplacement du vérificateur externe. Le mandat de vérification externe a fait l'objet d'un processus de soumission quinquennal au début de 2003. Ainsi, le mandat pour l'exercice terminé le 31 mars 2008 a été accordé à Morin Cadieux Matteau & Normand, société en nom collectif de comptables agréés, pour la cinquième et dernière année.

Le mandat de vérification externe pour la période financière 2008-2009 a fait l'objet, en 2008, d'un processus de soumission quinquennal selon des critères d'admissibilité préalablement revus et mis à jour par le Comité. Le choix du cabinet d'experts-comptables effectué par le Comité et soumis au Bureau devra être approuvé par les membres lors de l'Assemblée générale annuelle.

Le président du Comité,
Denis Savard, CA



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2008 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de la période terminée à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2008 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour la période terminée à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Morin Cadieux Matteau & Normand
Société en nom collectif de comptables agréés

Trois-Rivières, le 2 mai 2008

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

à l'égard du rapport financier

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations, en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Bureau de l'Ordre s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son Comité de vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels et les autres renseignements contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Bureau. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la direction de l'Ordre et les vérificateurs externes et rend compte de ces entretiens au Bureau.

Les états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs de l'Ordre, dont les services ont été retenus par le Bureau de l'Ordre sur recommandation du Comité de vérification et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale annuelle.

Le président du Conseil, Le président et chef de la direction,



Jean-Pierre Allaire, FCA



Daniel McMahon, FCA

Bilan

AU 31 MARS 2008

2008 2007

	Fonds d'admini- stration générale \$	Fonds d'indem- nisation \$	Fonds d'assurance \$	Total \$	Total \$
ACTIF À COURT TERME					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	9 419 330	626 332	950 460	10 996 122	15 309 333
Dépôts à terme et obligations (note 6)	383 416	48 121	75 787	507 324	158 307
Créances (note 7)	1 034 890	4 382	463 806	1 503 078	2 165 112
Frais payés d'avance	171 389	—	—	171 389	248 355
	11 009 025	678 835	1 490 053	13 177 913	17 881 107
PLACEMENTS (note 8)	4 030 586	672 752	982 068	5 685 406	—
IMMOBILISATIONS (note 9)	1 044 661	—	—	1 044 661	709 172
	16 084 272	1 351 587	2 472 121	19 907 980	18 590 279



2008 2007

	Fonds d'admini- stration générale \$	Fonds d'indem- nisation \$	Fonds d'assurance \$	Total \$	Total \$
PASSIF À COURT TERME					
Dettes (note 10)	4 445 554	—	494 192	4 939 746	5 528 869
Produits perçus d'avance	6 016 878	—	—	6 016 878	4 979 813
	10 462 432	—	494 192	10 956 624	10 508 682
AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ					
	52 500	—	—	52 500	84 622
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS					
CONSTITUÉES (note 11)					
	934 800	—	—	934 800	1 205 600
RÉSERVE POUR FLUCTUATION					
DES SINISTRES (note 12)					
	—	—	836 865	836 865	778 287
PRODUITS REPORTÉS (notes 8 et 13)					
	—	—	1 130 590	1 130 590	1 229 966
	11 449 732	—	2 461 647	13 911 379	13 807 157
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	1 044 661	—	—	1 044 661	709 172
Affectations d'origine interne pour :					
les regroupements	292 728	—	—	292 728	337 991
l'orientation du Programme de formation professionnelle	679 876	—	—	679 876	670 383
les Produits et services professionnels	546 862	—	—	546 862	546 862
le régime de retraite	400 000	—	—	400 000	150 000
Non affectés	1 670 413	—	10 474	1 680 887	1 031 460
Fonds d'indemnisation	—	1 351 587	—	1 351 587	1 337 254
	4 634 540	1 351 587	10 474	5 996 601	4 783 122
	16 084 272	1 351 587	2 472 121	19 907 980	18 590 279

ENGAGEMENTS (note 14)

AU NOM DU BUREAU

Le président du Conseil,

Jean-Pierre Allaire, FCA

Le président du Comité des finances,

Jean Laflamme, CA

Résultats

DE LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 MARS 2008

2008 **2007**

	Budget (note 2)	Fonds d'admini- stration générale	Fonds d'indemni- sation	Fonds d'assu- rance	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS						
Cotisations	16 248 300	16 181 532	—	—	16 181 532	14 805 887
Inscriptions des membres et des candidats	425 700	412 780	—	—	412 780	389 690
Produits et services professionnels :						
Formation continue	4 338 000	4 504 022	—	—	4 504 022	3 875 911
Publications	407 500	517 254	—	—	517 254	407 355
Autres	135 000	66 842	—	—	66 842	50 420
Inspection	1 532 000	1 515 553	—	—	1 515 553	1 164 937
Examen	879 600	791 575	—	—	791 575	787 363
Activités	753 100	855 933	—	—	855 933	747 943
Revenus de placement	479 800	230 936	12 977	—	243 913	483 293
Produits et services commerciaux	281 000	364 637	—	—	364 637	302 937
Amendes	45 000	56 331	—	—	56 331	88 637
Ristournes de régimes d'assurance afférentes à la période	—	—	—	456 716	456 716	1 109 647
Divers (note 15)	416 100	595 985	—	144 559	740 544	898 122
	25 941 100	26 093 380	12 977	601 275	26 707 632	25 112 142



2008 **2007**

	Budget (note 2)	Fonds d'admi- nistration générale	Fonds d'indemni- sation	Fonds d'assu- rance	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
CHARGES (Annexe A) (note 11)						
Direction et affaires externes	1 670 100	1 589 078	—	—	1 589 078	1 777 663
Encadrement de la profession	3 609 700	3 392 394	5 771	—	3 398 165	2 883 449
Services aux membres	6 901 100	6 599 285	—	—	6 599 285	6 118 876
Accès à la profession	2 591 900	2 629 333	—	—	2 629 333	2 503 508
Administration (notes 9 et 14)	3 504 600	3 674 152	—	85 981	3 760 133	3 453 011
Services de l'ICCA (note 1)	7 152 200	7 062 587	—	—	7 062 587	6 668 196
Ristournes aux membres assurés	—	—	—	456 716	456 716	1 109 647
Augmentation de la réserve pour fluctuation des sinistres (note 12)	—	—	—	58 578	58 578	368 222
	25 429 600	24 946 829	5 771	601 275	25 553 875	24 882 572
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	511 500	1 146 551	7 206	—	1 153 757	229 570

Évolution des soldes de fonds

DE LA PÉRIODE TERMINÉE
LE 31 MARS 2008

2008

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	Investi en im- mobilisa- tions \$	Affecté aux regrou- pements \$	Affecté à l'orien- tation PFP* \$	Affecté aux PSP** \$	Affecté au régi- me de retraite \$	Non affecté \$	Fonds d'indem- nisation \$	Fonds d'assu- rance \$	Total \$
SOLDE D'OUVERTURE	709 172	337 991	670 383	546 862	150 000	1 031 460	1 337 254	—	4 783 122
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(470 477)	(358 622)	14 217	—	—	1 961 433	7 206	—	1 153 757
Acquisition d'immobilisations	807 023	(1 660)	—	—	—	(805 363)	—	—	—
Cession d'immobilisations	(1 057)	—	—	—	—	1 057	—	—	—
Virements interfonds (note 16)	—	315 019	(4 724)	—	250 000	(560 295)	—	—	—
	1 044 661	292 728	679 876	546 862	400 000	1 628 292	1 344 460	—	5 936 879
Variation des gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente survenus au cours de la période (notes 6 et 8)	—	—	—	—	—	42 121	7 127	10 474	59 722
SOLDE DE CLÔTURE	1 044 661	292 728	679 876	546 862	400 000	1 670 413	1 351 587	10 474	5 996 601



2007

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	Investi en im- mobilisa- tions	Affecté aux regrou- pements	Affecté à l'orien- tation PPF*	Affecté aux PSP**	Affecté au régi- me de retraite	Non affecté	Fonds d'indem- nisation	Fonds d'assu- rance	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE D'OUVERTURE	834 329	281 090	701 374	396 862	—	1 000 488	1 290 573	48 836	4 553 552
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(441 398)	(301 999)	(30 991)	—	—	1 006 113	46 681	(48 836)	229 570
Acquisition d'immobilisations	317 189	—	—	—	—	(317 189)	—	—	—
Cession d'immobilisations	(948)	—	—	—	—	948	—	—	—
Virements interfonds (note 16)	—	358 900	—	150 000	150 000	(658 900)	—	—	—
SOLDE DE CLÔTURE	709 172	337 991	670 383	546 862	150 000	1 031 460	1 337 254	—	4 783 122

* Le Programme de formation professionnelle s'adresse aux étudiants inscrits à un diplôme d'études supérieures.

** Le solde affecté aux Produits et services professionnels sert au développement des activités de la formation continue.

Flux de trésorerie

DE LA PÉRIODE TERMINÉE
LE 31 MARS 2008

	2008	2007
	Total	Total
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	1 153 757	229 570
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	471 534	441 679
Gain sur cession d'immobilisations	(1 057)	(281)
Perte de valeur des placements	396 761	—
Amortissement de l'avantage incitatif reporté	(88 122)	(84 600)
Augmentation (diminution) du passif au titre des prestations constituées	(270 800)	267 000
Augmentation de la réserve pour fluctuation des sinistres	58 578	368 222
Diminution des produits reportés du Fonds d'assurance	(144 559)	(470 681)
	1 576 092	750 909
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 17)	1 186 942	(222 730)
	2 763 034	528 179



2008

2007

	Total	Total
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Encaissement de placements	173 141	90 623
Acquisition de placements	(6 544 603)	(97 407)
Acquisition d'immobilisations	(807 023)	(317 189)
Produit de la cession d'immobilisations	1 057	948
Acquisition d'avantage incitatif	56 000	—
Augmentation des produits reportés du Fonds d'assurance	45 183	86 517
	(7 076 245)	(236 508)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(4 313 211)	291 671
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	15 309 333	15 017 662
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	10 996 122	15 309 333

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements de moins de 90 jours.

Notes complémentaires

31 MARS 2008

1. CONSTITUTION, NATURE DES ACTIVITÉS ET STRUCTURE DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des comptables agréés du Québec (l'Ordre) est la *Loi sur les comptables agréés*. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le *Code des professions du Québec* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. De plus, en vertu d'un protocole intervenu en 1998 et reconduit le 23 mai 2006, il utilise les services de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) dans les domaines suivants qui touchent l'ensemble des comptables agréés canadiens: l'intérêt public et l'intégrité, le leadership efficace et la planification stratégique pour la profession, la formation et l'admission, la normalisation et les communications. Les états financiers de l'Ordre des comptables agréés du Québec sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* (L.R.Q., c. C-26, a. 12, 3^e al., par. 6^e, sous-par. b et a. 12.2).

2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale; ils sont fournis à titre d'information seulement

et sont non vérifiés. Ce budget a été approuvé par le Bureau le 8 février 2007.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

En juillet 2006, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a publié une nouvelle version du chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA* « Modifications comptables ». Ce nouveau chapitre établit les critères de changement de méthodes comptables, le traitement comptable des changements de méthodes comptables, des changements d'estimations comptables et des corrections d'erreurs ainsi que les obligations d'information connexes. Il exige de plus la communication d'informations sur les nouvelles sources premières de principes comptables généralement reconnus qui ont été publiées, mais qui ne sont pas encore entrées en vigueur. L'incidence qu'aura l'adoption de ce chapitre sur les états financiers de l'Ordre dépendra de la nature des modifications comptables futures.

INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

L'ICCA a publié le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », qui établit des normes relatives aux informations à fournir sur le capital de l'entité et sur la façon dont il est géré. Ces normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. Comme les normes se rapportent seulement aux exigences en matière d'informations à fournir, elles n'auront aucune incidence sur nos résultats financiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'ICCA a publié de nouvelles normes, soit les chapitres 3862, « Instruments financiers — informations à fournir » et 3863, « Instruments financiers — présentation ». Ces normes doivent être mises en œuvre pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} octobre 2007, mais leur adoption anticipée est autorisée. La direction étudie actuellement les incidences de ces nouvelles normes, qu'elle met en application à compter du 1^{er} avril 2008.

4. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds d'indemnisation est destiné à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du *Code des professions*.

Le Fonds d'assurance présente les montants rétrocédés par les assureurs pour les participants aux régimes d'assurances offerts aux membres de l'Ordre. Les produits et les charges afférents au Fonds d'assurance sont présentés dans ce fonds, de même que les revenus de placement y afférents.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement.

Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés à l'état des résultats tandis que les gains et les pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente sont inclus directement dans l'état de l'évolution des soldes de fonds jusqu'à ce que les actifs soient sortis du bilan.

VENTILATION DES CHARGES

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation, aux centres d'autofinancement suivants : inspection professionnelle, formation continue et publications (inclus dans les « Produits et services professionnels — Autres »). Le solde non réparti est présenté séparément, dans les renseignements complémentaires, sous les titres « Frais d'occupation » et « Frais généraux ».

APPORTS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

ESTIMATIONS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture ainsi que sur les montants des produits et

des charges de la période. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthode	Taux/Période
Mobilier et matériel	Dégressif	20 %
Logiciels	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail, soit 16 ans

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers :

Trésorerie et équivalents de trésorerie, créances et dettes

Ces actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur valeur historique, puisqu'elle est comparable à leur juste valeur en raison de leur échéance prochaine.

Dépôts à terme, obligations et placements

Les dépôts à terme, les obligations et les placements sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur des placements est déterminée selon les cours du marché.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. Une hausse des taux

d'intérêt peut avoir un effet négatif sur la juste valeur des placements, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt peut avoir un effet positif sur la juste valeur des placements.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité provient du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements. L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie provisionnels et réels et en gérant les échéances des actifs et passifs financiers.

Risque de crédit

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Pour l'Ordre, les concentrations importantes du risque de crédit se rapportent à des secteurs d'activité. Pour ce qui est des créances, l'Ordre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique.

Réserve pour fluctuation des sinistres

La réserve pour fluctuation des sinistres est classée comme autre passif. Cette réserve est comptabilisée à la valeur historique du fait que la juste valeur n'est pas disponible, car elle repose sur d'éventuels sinistres dont les montants et les dates ne sont pas connus.

AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ

L'avantage incitatif reporté est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail initial et est porté en diminution du loyer.

RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES SALARIÉS

L'Ordre offre un régime de retraite qui, jusqu'au 31 décembre 2006, était un régime de retraite contributif à prestations déterminées. À compter du 1^{er} janvier 2007, le régime à prestations déterminées est maintenu pour les services passés antérieurs à cette date et se poursuit à titre de régime contributif à cotisations déterminées pour les services ultérieurs.

Notes complémentaires

Prestations déterminées pour les services passés

La date d'évaluation de la juste valeur de l'actif du régime et de l'obligation au titre des prestations constituées est le 31 décembre.

L'Ordre amortit l'actif (l'obligation) transitoire selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs qui devraient toucher des prestations des régimes.

L'Ordre a adopté les conventions suivantes pour comptabiliser ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes :

- le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des avantages complémentaires;
- pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications;
- l'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Les durées résiduelles moyennes d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite de base et le régime de retraite supplémentaire sont respectivement de 13 ans et de 11 ans au 31 décembre 2007 (14 ans et 11 ans au 31 décembre 2006).

Cotisations déterminées

Le coût du régime est établi en fonction du montant des cotisations de l'employeur et des participants.



5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2008		2007	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
Trésorerie	2 423 812	2 423 812	2 493 404	2 493 404
Fonds commun du marché monétaire	8 562 310	8 562 310	12 815 929	12 815 929
Dépôt à terme	10 000	10 000	—	—
	10 996 122	10 996 122	15 309 333	15 309 333

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. La juste valeur de ces équivalents de trésorerie correspond au coût. Le taux de rendement des parts de fonds commun du marché monétaire varie en fonction des taux du marché. Le rendement des parts de fonds commun du marché monétaire pour la période a été de 3,78 % (4,10 % en 2007). Le taux d'intérêt du dépôt à terme détenu à la fin de la période est de 2,87 % et son échéance est de moins de 90 jours.

6. DÉPÔTS À TERME ET OBLIGATIONS

	2008		2007	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
Dépôts à terme	105 484	105 484	158 307	158 307
Obligations d'une société canadienne	395 868	401 840	—	—
	501 352	507 324	158 307	158 307

Les dépôts à terme sont détenus pour une période de plus de 90 jours et leur juste valeur correspond à leur coût. Les taux d'intérêt des dépôts à terme détenus à la fin de la période vont de 2,5 % à 3,71 % (2,65 % à 3,75 % en 2007) et leurs échéances sont en deçà d'un an. Le taux d'intérêt des obligations est de 4,35 % et l'échéance est de moins d'un an.

L'écart entre le coût et la juste valeur des obligations à court terme est reflété dans les variations des gains latents dans l'évolution des soldes de fonds.

7. CRÉANCES

	2008	2007
	\$	\$
Clients	966 814	1 043 598
Somme à recevoir d'une société d'assurance	456 716	1 098 315
Autres	79 548	23 199
	1 503 078	2 165 112

Le montant d'assurance correspond au surplus d'un régime d'assurance vie à être versé aux membres assurés.

8. PLACEMENTS

	2008		2007	
	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$
Papier commercial adossé à des actifs (PCAA)	1 442 770	1 046 009	—	—
Obligations de sociétés canadiennes	4 539 797	4 593 547	—	—
Dépôts à terme	45 850	45 850	—	—
	6 028 417	5 685 406	—	—

PAPIER COMMERCIAL ADOSSÉ À DES ACTIFS

Le 31 mars 2008, l'Ordre détenait des placements d'un montant de 1 442 770 \$ de PCAA dans un fonds commun de placement de marché monétaire. Ces PCAA sont des titres de placement qui rencontraient les critères de la politique de placement de l'Ordre.

En août 2007, les émetteurs de ces titres ont cessé d'honorer leurs engagements en raison d'une crise de liquidité. Afin de tenir compte d'une éventuelle dépréciation de ces titres, une moins value de 18,4 % de l'actif total du fonds a été enregistrée par le gestionnaire au 31 décembre 2007.

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de PCAA non bancaires, le gestionnaire a imposé une suspension de rachat des parts du fonds, qui sera maintenue jusqu'au moment où la valeur liquidative du fonds pourra raisonnablement être établie et que les

titres de PCAA non bancaires feront l'objet d'un marché actif permettant leur disposition. Puisque la valeur liquidative au 31 mars 2008 n'a pas été déterminée par le gestionnaire du fonds, l'Ordre a estimé cette valeur liquidative par l'établissement, conformément aux directives de l'ICCA, de justes valeurs pour les différents titres de PCAA non bancaires détenus par le fonds, selon une technique d'évaluation fondée sur deux types de scénarios, soit un scénario de liquidation et un scénario de restructuration. Le scénario de liquidation, dans le cas de l'échec du plan de restructuration, établit la juste valeur du PCAA en fonction de la juste valeur estimative des actifs sous-jacents aux PCAA non bancaires au 31 mars. Quant au scénario de restructuration, la juste valeur des PCAA non bancaires est basée sur un modèle financier traduisant les incertitudes liées au rendement, aux écarts de crédit, à la nature et au risque de crédit des actifs sous-jacents, aux montants et aux moments des encaissements des flux de trésorerie ainsi qu'aux échéances des nouveaux billets de remplacement,

afin de fournir une juste valeur des titres de PCAA non bancaires reflétant les conditions des marchés au 31 mars.

Une moins-value totale équivalant à 27,5 %, soit 396 761 \$, a été comptabilisée comme suit :

Les revenus de placement ont été réduits respectivement de 279 947 \$ au Fonds d'administration générale et de 47 342 \$ au Fonds d'indemnisation à l'état des résultats. Les revenus de placement du Fonds d'assurance ont également été réduits de 69 472 \$ au bilan.

Les principales hypothèses retenues par la direction de l'Ordre pour le calcul des justes valeurs concernent les coupons prévus, l'échéance prévue des billets de remplacement à taux variable à recevoir en échange des PCAA selon le plan de restructuration et un taux d'actualisation approprié basé sur les cotes prévues des billets, lorsqu'applicable, tenant compte des risques de pertes futures. L'Ordre accorde une forte probabilité au scénario de restructuration, soit à la réussite du plan de restructuration proposé, et une faible probabilité au scénario de liquidation. Le taux d'actualisation estimé a été déterminé en fonction des données observables sur les marchés pour des valeurs mobilières comparables ou ayant un profil de risque similaire. Dans le cas de PCAA soutenus par des actifs inadmissibles, des données observables sur les marchés pour des valeurs mobilières comparables provenant de sources indépendantes ont été utilisées pour évaluer la juste valeur de chaque classe d'actifs détenue par les fiducies.

La direction est d'avis que l'estimation de la juste valeur de ses parts du fonds est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2008. Néanmoins, cette juste valeur est fondée sur l'information disponible au 31 mars 2008 et sur l'appréciation par la direction de l'Ordre de la conjoncture des marchés financiers. Elle ne correspond pas à la valeur liquidative à laquelle pourraient être rachetées les parts du fonds. Des modifications aux hypothèses, particulièrement avec l'évolution des conditions du marché, pourraient avoir une incidence sur la valeur des titres de PCAA et, conséquemment, sur la valeur liquidative des parts, au cours de la prochaine

période financière. La résolution de ces incertitudes pourrait faire en sorte que la juste valeur définitive de ces placements s'écarte des meilleures estimations actuelles de l'Ordre et cet écart pourrait influencer sur les résultats financiers de l'Ordre.

L'Ordre possède les fonds nécessaires afin de satisfaire à ses obligations financières à venir et n'anticipe pas que les problèmes de liquidités de ces PCAA auront une incidence défavorable significative sur l'Ordre.

AUTRES PLACEMENTS

Au cours de la période, l'Ordre a transféré une partie des parts de fonds commun de marché monétaire en obligations de sociétés canadiennes. Les obligations portent intérêt à des taux variant entre 3,74 % et 7,6 %. Leurs dates d'échéance se situent entre septembre 2009 et novembre 2033. Le rendement effectif des obligations pour la période a été de 4,16 %.

L'écart entre le coût et la juste valeur des obligations à long terme est reflété dans les variations des gains latents dans l'évolution des soldes de fonds.

Les dépôts à terme portent intérêt à des taux de 3,50 % et de 3,65 %, et leur échéance varie entre mai et juin 2009.



Notes complémentaires

9. IMMOBILISATIONS

			2008	2007
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et matériel	548 418	212 358	336 060	82 822
Logiciels	2 022 227	1 513 223	509 004	513 965
Matériel informatique	591 188	514 555	76 633	82 602
Améliorations locatives	131 161	8 197	122 964	29 783
	3 292 994	2 248 333	1 044 661	709 172

La charge d'amortissement de la période attribuée aux frais d'administration est de 471 534 \$ (441 679 \$ en 2007).

Au cours de la période, l'Ordre a procédé à la radiation d'une partie du mobilier et du matériel, des logiciels et des améliorations locatives dont la durée de vie utile restante était nulle. Cette radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 334 621 \$ pour le mobilier et le matériel, de 336 812 \$ pour les logiciels et de 246 104 \$ pour les améliorations locatives.

10. DETTES

	2008	2007
	\$	\$
Fournisseurs	1 482 837	1 812 619
Salaires et retenues sur salaires	566 040	445 701
Services de l'ICCA	1 526 012	1 348 997
Taxes de vente à payer	477 092	346 131
Contribution à l'Office des professions du Québec	431 049	375 605
Dû aux membres participant à des régimes d'assurance ¹	456 716	1 199 816
	4 939 746	5 528 869

¹ Au cours de la période, une distribution des surplus du régime d'assurance vie de 456 716 \$ a été approuvée.

11. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES SALARIÉS

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, pris collectivement, se présentent comme suit au 31 mars :

	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite sans capitalisation	
	2008 \$	2007 \$	2008 \$	2007 \$
Charge de retraite	27 000	551 000	52 800	(1 300)
Juste valeur de l'actif du régime	7 244 300	7 342 200	—	—
Obligations au titre des prestations constituées	9 561 500	9 244 300	613 900	609 600
Situation de capitalisation — Déficit	(2 317 200)	(1 902 100)	(613 900)	(609 600)
Éléments non constatés	1 954 500	1 264 300	41 800	41 800
Passif au titre des prestations constituées	(362 700)	(637 800)	(572 100)	(567 800)

Le passif au titre des prestations constituées des deux régimes combinés est de 934 800 \$ (1 205 600 \$ en 2007).

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2006. La prochaine évaluation actuarielle est prévue pour le 31 décembre 2009.

Les hypothèses actuarielles significatives utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et les coûts constatés sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 31 décembre) :

	Régime de retraite capitalisé et régime de retraite sans capitalisation	
	2008 \$	2007 \$
Taux d'actualisation	5,0 %	5,0 %
Taux de rendement prévu de l'actif du régime, à long terme	6,0 %	6,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %

Notes complémentaires

L'actif du régime capitalisé est composé des éléments suivants :

Régime de retraite capitalisé		
	2008 \$	2007 \$
Catégorie d'actifs :		
Actions canadiennes	26 %	30 %
Actions étrangères	29 %	26 %
Obligations	43 %	42 %
Marché monétaire	2 %	2 %
	100 %	100 %

Les autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de l'Ordre se présentent comme suit :

	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite sans capitalisation	
	2008 \$	2007 \$	2008 \$	2007 \$
Cotisations de l'employeur	247 000	230 900	—	—
Cotisations des salariés	—	230 300	—	—
Prestations versées	141 500	424 700	48 500	48 500

RÉGIME À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Le coût total constaté au titre du régime à cotisations déterminées de l'Ordre est de 298 660 \$ (73 274 \$ pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2007).

12. RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES (FONDS D'ASSURANCE)

	2008 \$	2007 \$
Solde d'ouverture	778 287	410 065
Augmentation de la réserve requise	58 578	368 222
Solde de clôture	836 865	778 287

La réserve pour fluctuation des sinistres représente une partie des montants rétrocédés par l'assureur et devant être conservée par l'Ordre pour absorber d'éventuels déficits du régime d'assurance vie. Le montant de la réserve est établi par l'assureur en fonction des primes annuelles perçues et des frais d'administration du régime. Le montant d'éventuels déficits que l'Ordre peut être tenu d'absorber annuellement se limite au solde de la réserve à l'ouverture de la période déficitaire.

13. PRODUITS REPORTÉS (FONDS D'ASSURANCE)

	2008	2007
	\$	\$
Solde d'ouverture	1 229 966	1 614 130
Montants constatés à titre de produits de la période	(144 559)	(407 153)
Ristournes aux membres assurés	—	(63 528)
Revenus de placement	45 183	86 517
Solde de clôture	1 130 590	1 229 966

Les revenus de placement sont composés des revenus d'intérêts de 114 655 \$ moins une provision de 69 472 \$ pour les PCAA.

14. ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé à louer des locaux à compter du 1^{er} décembre 2007 pour une période de 15 ans et cinq mois se terminant le 30 avril 2023. Le montant total à verser d'ici l'échéance, incluant une provision pour taxes et coûts d'exploitation, est de 13 155 017 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochaines périodes seront de 810 470 \$ de 2009 à 2013. La charge de loyer imputée à la période est de 569 215 \$ (772 307 \$ en 2007). L'amortissement de l'avantage incitatif reporté imputé en diminution du loyer est de 88 122 \$ (84 600 \$ en 2007).

De plus, l'Ordre a conclu deux contrats de location de matériel bureautique échéant en avril 2011 et en mai 2013 qui prévoient des engagements de 497 081 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochaines périodes seront de 104 705 \$ en 2009, 2010 et 2011 et de 91 483 \$ en 2012 et 2013. La charge de location imputée à la période est de 99 973 \$ (90 435 \$ en 2007).

L'Ordre s'est engagé à rembourser, sur une période de dix ans à compter de la période 2007-2008, le déficit accumulé du régime de retraite à prestations déterminées évalué à 1 321 700 \$ selon le calcul actuariel au 31 décembre 2006. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochaines périodes seront de 203 010 \$ en 2009, 201 840 \$ en 2010 et 2011, 181 110 \$ en 2012 et 118 920 \$ en 2013.

Notes complémentaires

15. DIVERS

	2008	2007
	\$	\$
Inscriptions au Programme de formation professionnelle	367 887	322 023
Frais administratifs	184 621	123 126
Montants comptabilisés à titre de produits du Fonds d'assurance	144 559	407 153
Autres	43 477	45 820
	740 544	898 122

16. VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de la période, l'Ordre a grevé d'affectations d'origine interne une somme de 315 019 \$ (358 900 \$ en 2007) pour financer une partie des dépenses des regroupements ainsi qu'une somme de 250 000 \$ (150 000 \$ en 2007) pour rembourser le déficit accumulé du régime de retraite à prestations déterminées.

17. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	2008	2007
	\$	\$
Créances	662 034	(1 394 804)
Frais payés d'avance	76 966	(94 761)
Dettes	(589 123)	1 239 878
Produits perçus d'avance	1 037 065	26 957
	1 186 942	(222 730)

18. SOUTIEN ADMINISTRATIF

L'Ordre fournit gracieusement des locaux et un soutien administratif à la Fondation des comptables agréés du Québec. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur de ces services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

19. CHIFFRES DE LA PÉRIODE PRÉCÉDENTE

Certains chiffres du bilan et de l'état des résultats 2007 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de la période 2008.

Renseignements complémentaires

Annexe A

DE LA PÉRIODE TERMINÉE
LE 31 MARS 2008

	2008	2007
	Budget (note 2)	Fonds d'admini- stration générale
	\$	\$
CHARGES		
DIRECTION ET AFFAIRES EXTERNES		
Bureau de direction	1 006 800	940 132
Stratégie et affaires externes	372 300	347 393
Communications	291 000	301 553
	1 670 100	1 589 078
ENCADREMENT DE LA PROFESSION		
Affaires juridiques	519 900	490 438
Syndic	1 098 700	986 901
Inspection professionnelle :		
Frais directs	1 205 300	1 167 867
Quote-part des frais généraux	91 700	93 786
Délivrance de permis	95 900	88 349
Formation continue obligatoire	91 800	136 381
Conciliation et arbitrage des comptes	26 400	14 151
Comité de révision	2 800	3 483
Comité de discipline	24 400	14 353
Exercice illégal de la profession	31 300	18 417
Assurance-responsabilité professionnelle	31 000	29 941
Autres activités réglementaires	390 500	348 327
	3 609 700	3 392 394
		1 777 663
		471 412
		813 720
		962 664
		96 050
		86 777
		72 666
		15 765
		2 042
		8 452
		48 392
		37 938
		259 051
		2 874 929

		2008	2007
	Budget (note 2)	Fonds d'admini- stration générale	Fonds d'admini- stration générale
	\$	\$	\$
SERVICES AUX MEMBRES			
Formation continue :			
Frais directs	3 496 000	3 449 842	3 330 207
Quote-part des frais généraux	174 100	183 153	181 714
Publications et produits et services professionnels	911 500	746 233	753 566
Comité des produits et services professionnels	12 000	11 271	10 728
Produits et services commerciaux	119 000	110 496	112 014
Promotion	1 151 900	1 152 009	957 036
Événements	1 036 600	946 281	773 611
	6 901 100	6 599 285	6 118 876
ACCÈS À LA PROFESSION			
Formation professionnelle	743 600	866 990	809 995
Comité de formation professionnelle	12 500	15 279	15 633
Évaluation uniforme	806 600	687 509	649 184
Promotion auprès de la relève	934 000	979 064	928 869
Inscription des candidats	95 200	80 491	99 827
	2 591 900	2 629 333	2 503 508
ADMINISTRATION			
Administration et finances	1 307 600	1 464 062	1 179 122
Ressources humaines	189 600	241 077	251 375
Technologies de l'information	629 400	621 070	602 368
Frais d'occupation	690 900	660 950	738 079
Frais généraux	687 100	686 993	594 300
	3 504 600	3 674 152	3 365 244
SERVICES DE L'ICCA			
	7 152 200	7 062 587	6 668 196
	25 429 600	24 946 829	23 308 416



Martin Castonguay, CA

Président



Membres du Comité

Serge Allard, FCA
Marco Berretta, CA
Richard Boucher, CA
Nathalie Charette, FCA
Michel Drouin, CA
Johanne Fortier, CA
Hélène Huot, CA
Yves Montpetit, CA
Daniel Rocheleau, CA
Bernard Turbide, CA

Membre substitut :
Richard Chevalier, CA

Secrétaire : Claudette Roberge

Arbitrage des comptes des membres

Le Comité d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec est chargé de régler les différends relatifs aux comptes d'honoraires qui n'ont pu être résolus par la procédure de conciliation du syndic ou du syndic adjoint. Le Comité d'arbitrage reçoit les demandes, entend les arguments des parties et rend une décision. Il peut décider de maintenir ou de diminuer le montant du compte en litige.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Comité d'arbitrage a reçu sept demandes d'arbitrage de comptes d'honoraires. Il a traité quatre dossiers, dont l'un ouvert à l'exercice précédent. Il s'est réuni quatre fois pour en discuter.

Les demandes ont été retirées dans le cas de deux dossiers; dans deux autres cas, les auditions sont à venir.

Par ailleurs, le Comité s'est réuni en plénière pour discuter de divers sujets ayant trait à la procédure d'arbitrage.

DÉCISIONS DU COMITÉ D'ARBITRAGE

Au cours de l'exercice 2007-2008, une décision a été rendue par le Comité d'arbitrage, laquelle prévoyait une réduction du compte d'honoraires en litige. Trois demandes sont actuellement en délibéré.

Le président du Comité,
Martin Castonguay, CA



Assurance de la responsabilité professionnelle

Le *Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, en vigueur jusqu'au 31 mars 2008, prévoyait que tout comptable agréé exerçant l'expertise comptable, à son propre compte, à temps plein ou à temps partiel, devait souscrire un contrat d'assurance établissant une garantie contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber en raison d'un fait dommageable commis dans l'exercice de ses activités professionnelles.

- Le montant de la garantie devait être d'au moins 250 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre le comptable agréé au cours d'une période de garantie de 12 mois.
- Dans le cas d'une société, la garantie par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées devait être d'au moins 250 000 \$ multiplié par le nombre de comptables agréés associés ou employés de la société, jusqu'à concurrence d'un montant de 1 000 000 \$ par période de garantie de 12 mois. Il en allait de même pour un comptable agréé employant d'autres comptables agréés.

Nombre de comptables agréés au sein de l'établissement	Montant de la garantie \$	Nombre d'établissements où un comptable agréé exerce seul ou avec des associés ou employés comptables agréés	Nombre de membres
1	250 000	1 560	1 560
2 et plus	1 000 000	619	4 810

Le nouveau *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec* est entré en vigueur le 1^{er} avril 2008. Cette entrée en vigueur a entraîné la création d'un nouveau régime collectif obligatoire d'assurance de la responsabilité professionnelle pour tous les membres de l'Ordre.

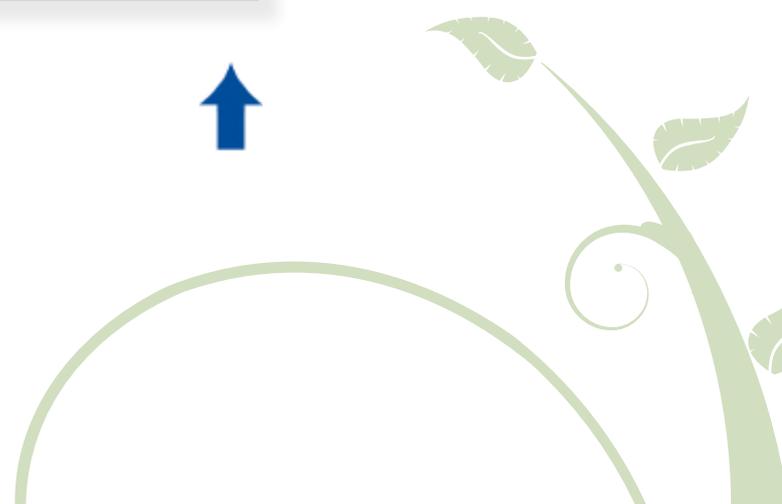
Les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (SPA) doivent également détenir, pour ces sociétés, une garantie contre la responsabilité professionnelle conforme au *Règlement sur l'exercice de la profession de comptable agréé en société*.

Assurance de la responsabilité professionnelle

Lorsqu'un comptable agréé exerce seul à titre d'actionnaire unique d'une société par actions n'ayant à son emploi aucun autre membre, un montant de garantie d'au moins 500 000 \$ par réclamation, et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois, est exigé.

Par ailleurs, un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation, et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois, est exigé pour toutes les autres sociétés.

Catégorie	Montant de la garantie	Nombre de sociétés		Nombre de membres au sein d'une société	
		SPA	S.E.N.C.R.L.	SPA	S.E.N.C.R.L.
Actionnaire unique et sans employé comptable agréé	500 000	331	S/O	331	S/O
Autres sociétés	1 000 000	217	128	782	2 995
TOTAL		548	128	1 113	2 995



« Le nombre de plaintes déontologiques a diminué d'environ 10 % cette année. »

Ginette Lussier-Price, FCA
Syndic



Bureau du syndic

Cette diminution provient du fait que le nombre de dossiers transmis par le Comité d'inspection professionnelle (CIP) est passé de 422 en 2007 à 309 en 2008, soit une diminution d'environ 27 %. La majorité des dossiers transmis par le CIP comportent un manquement aux dispositions du *Code de déontologie* concernant la règle d'indépendance, entrées en vigueur en septembre 2005.

Les autres plaintes ont augmenté de plus de 80 %. Plusieurs de ces dossiers se retrouvent simultanément devant les tribunaux civils et criminels. On comprendra également que les membres impliqués dans ces dossiers sont souvent représentés par un ou plusieurs avocats dont les objectifs ne correspondent pas toujours à ceux poursuivis par le syndic.

Les 16 plaintes portées devant le Comité de discipline cette année concernent des membres présumés en pratique, en entreprise et un ex-membre. Ces plaintes comportent 63 chefs d'accusation, notamment pour :

- non respect des normes;
- manquement à l'indépendance;
- entrave au syndic ou défaut de vérifier l'information fournie au syndic;

- avoir été reconnu coupable d'une infraction criminelle en lien avec l'exercice de la profession;
- association à de faux documents;
- avoir fait faillite pendant que la personne était membre;
- ne pas s'être conformé à un stage de perfectionnement;
- avoir été reconnu coupable d'un acte dérogatoire à la dignité de la profession.

Le nombre de dossiers en conciliation de comptes d'honoraires a diminué de près de 50 %. Nous n'avons aucune explication à offrir sur cette constatation. Les demandes de conciliation varient cette année entre 477 \$ et 153 250 \$ et mettent en cause la qualité des services fournis ou le fait que le client n'avait pas été informé de l'augmentation des honoraires en cours de mandat.

En plus des dossiers recensés dans le tableau à la page 42, le Bureau du syndic a reçu plus de 2 900 appels téléphoniques cette année.

Le syndic a également fait huit présentations aux étudiants de sept universités concernant le système professionnel et la discipline.

Le syndic,
Ginette Lussier-Price, FCA

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	2008	2007	2006
Plaintes relatives à la déontologie déposées contre les membres auprès du syndic			
Dossiers reportés de l'an dernier	236	196	168
Nouveaux dossiers (chaque dossier vise un membre)	423	544	406
	659	740	574
Dossiers traités au cours de la période	457	504	378
Dossiers reportés à l'an prochain	202	236 ¹	196 ¹
Dossiers traités au cours de la période			
Plaintes déposées devant le Comité de discipline	16 ²	16	14
Conciliations déontologiques	1	0	1
Interventions	2	6	28
Avertissements	295	410	253
Décisions de ne pas porter plainte	130 ¹	52	58
Plaintes retirées par les plaignants ou jugées irrecevables par le syndic	13	20	24
Dossiers transmis au Comité d'inspection professionnelle	0	0	0
	457	504	378
Révision et appel			
Décisions soumises par les plaignants au Comité de révision	16	7	13
Dossiers dont la décision du Comité de discipline a été portée en appel devant le Tribunal des professions	6	—	—
Dossiers dont la décision du Tribunal des professions est en révision judiciaire	1	—	—
Conciliation des comptes d'honoraires			
Dossiers reportés de l'an dernier	19	8	18
Nouveaux dossiers	28	55	35
	47	63	53
Dossiers traités	40	44	45
Dossiers reportés à l'an prochain	7	19	8
Résultats des dossiers traités au cours de la période			
Dossiers réglés à l'étape de la conciliation	18	15	17
Dossiers retirés ou non recevables	6	8	12
Dossiers pour lesquels un rapport a été émis	16	21	16
Dossiers soumis au Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des membres à la suite de l'émission d'un rapport	6	9	9

¹ 75 dossiers en suspens depuis l'exercice 2002-2003 ont été fermés cette année

² Une demande de radiation provisoire



Membres du Comité

Louise Briand, CA
Alain Chassé, CA
Claude Choquette, FCA
Louise Cloutier, CA
Norman Daitchman, FCA
Louis Grossbaum, FCA
Pierre Lapointe, CA
Pierre Legault, FCA
Pierre Lussier, FCA
Céline Plamondon, FCA
Jacques Plante, CA
Brahm Shiller, CA
Réal Sureau, FCA
Gary Wechsler, CA

Membres substitués :

Stephen Coplan, CA
Robert Desforges, CA
Yvon Fortin, FCA
André Young, FCA

Secrétaire : Claudette Roberge

Pierre Linteau, avocat

Président



Discipline

Le Comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions*. Il est saisi de toute plainte disciplinaire contre un comptable agréé ou une personne qui, à l'époque des actes reprochés, était membre de l'Ordre, relativement à des infractions à la *Loi sur les comptables agréés du Québec*, au *Code des professions*, et aux règlements adoptés en vertu de ces lois. La secrétaire du Comité de discipline a reçu, au cours de l'exercice 2007-2008, 16 plaintes émanant du syndic et des syndics adjoints, dont une accompagnée d'une requête en radiation provisoire.

Au cours de l'exercice, le traitement des dossiers par le Comité de discipline a nécessité 22 journées d'audience. Le Comité de discipline a terminé l'audition de 19 plaintes émanant du syndic ou des syndics adjoints portant sur les infractions suivantes :

- non-respect des normes dans une mission de vérification;

- défaut de s'acquitter de ses obligations avec diligence et tout le soin nécessaire, fait d'avoir trompé le syndic;
- manque d'intégrité;
- défaut de s'acquitter de ses obligations avec tout le soin nécessaire dans le cadre d'un mandat de gestion de capital;
- acte dérogatoire;
- conflit d'intérêts;
- défaut de s'assurer du respect du *Code de déontologie* par un associé;
- déclarations fallacieuses, absence d'assurance;
- non-respect des normes lors de la préparation de rapports de mission d'examen.

Le Comité de discipline a rendu 23 décisions, dont 22 dans les 90 jours suivant le délibéré. Dans quatre cas, le Comité de discipline a déclaré l'intimé coupable, dans 14 cas, il l'a déclaré coupable et a imposé une sanction, et dans les cinq autres cas, il a imposé une sanction.

Les plaintes ont donné lieu aux sanctions suivantes :

- non-respect des normes lors de la préparation d'un rapport de vérification : radiation temporaire de six mois, publication d'un avis dans les journaux, frais;
- défaut de s'acquitter de ses obligations avec diligence et tout le soin nécessaire, fait d'avoir trompé le syndic : radiation temporaire de six mois, publication d'un avis dans les journaux, frais;
- manque d'intégrité : radiation temporaire de 18 mois, non-publication d'un avis dans les journaux, frais;
- non-respect des normes dans une mission de vérification : radiation temporaire de quatre mois, limitation du droit de délivrer des rapports du vérificateur, publication d'un avis dans les journaux, frais;
- défaut de s'acquitter de ses obligations avec tout le soin nécessaire dans le cadre d'un mandat de gestion de capital : réprimande, amende de 2 000 \$, frais;
- actes dérogatoires à l'exercice de la profession : amende de 6 000 \$, radiation temporaire de trois mois, publication d'un avis dans les journaux, frais;
- acte dérogatoire à la dignité de la profession : radiation temporaire de six mois, non-publication d'un avis dans les journaux, frais;
- manque d'intégrité : radiation permanente, frais;
- conflit d'intérêts : réprimande, amende de 4 000 \$, frais;
- défaut de s'assurer du respect du *Code de déontologie* par un associé : réprimande, amende de 2 000 \$, frais;
- déclarations fallacieuses, absence d'assurance : amende de 6 300 \$ (avec délai de six mois pour le paiement), frais;
- déclarations fallacieuses, absence d'assurance : radiation temporaire de six mois, réprimande, amende de 19 000 \$, publication d'un avis dans les journaux, frais;
- conflit d'intérêts : amende de 4 000 \$, frais;
- conflit d'intérêts : radiation temporaire d'une semaine, amende de 4 000 \$, publication d'un avis dans les journaux, frais;
- défaut de s'assurer du respect du *Code de déontologie* par un associé : amende de 6 000 \$, frais;
- non-respect des normes dans une mission d'examen : radiation temporaire de six mois, amende de 6 000 \$, publication d'un avis dans les journaux, frais;
- non-respect des normes dans une mission de vérification : radiation temporaire de six mois, limitation du droit d'exercer la vérification, publication d'un avis dans les journaux, frais, honoraires d'expert;
- non-respect des normes dans une mission de vérification : amende de 8 000 \$ (avec délai de six mois pour le paiement), frais, honoraires d'expert d'au plus 7 000 \$;
- conflit d'intérêts : amende de 10 000 \$, frais.

Le Comité de discipline a également rendu une ordonnance de limitation provisoire du droit d'exercer toutes les activités professionnelles liées à la profession de comptable agréé. Cette ordonnance modifiait une ordonnance antérieure de radiation provisoire.



Discipline

TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Cinq décisions du Comité de discipline ont été portées en appel devant le Tribunal des professions mais aucune décision n'a encore été rendue par celui-ci.

Le Tribunal des professions a rejeté l'appel relatif à un dossier de l'exercice précédent. Une requête en révision de cette décision a été déposée à la Cour supérieure.

Le président du Comité,
Pierre Linteau, avocat



Exercice illégal et usurpation de titre

La vice-présidence Affaires juridiques et greffe fait enquête à l'égard des situations d'exercice illégal ou d'usurpation de titre portées à sa connaissance, et prend les mesures qui s'imposent pour y mettre fin.

Au cours de l'exercice 2007-2008, la vice-présidence a ouvert 25 dossiers relatifs à l'exercice illégal et/ou à l'usurpation de titre, et a procédé à une enquête dans chacun des cas. Quinze poursuites pénales ont été intentées par l'Ordre, conformément au *Code des professions*.

Enquêtes			
	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Nombre d'enquêtes complétées au cours de l'exercice 2007-2008	8	13	4

Poursuites pénales			
	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Nombre de poursuites pénales intentées au cours de l'exercice 2007-2008	8	3	4

Jugements rendus				
Nombre de jugements rendus au cours de l'exercice 2007-2008		Nombre de jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré non coupable	Nombre de jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré coupable	Montant total des amendes imposées \$
Exercice illégal	6	0	6*	7 600
Usurpation de titre	3	0	3	8 400
Exercice illégal et usurpation de titre	1	0	1	1 800

* Un appel a été interjeté par le défendeur dans l'un des dossiers.



Membres du Comité

Pierre Gauvreau, FCA
Daniel McMahon, FCA

Secrétaire : Christiane Brizard, avocate

Michel Lamarre, CA

Président



Fonds d'indemnisation

L'étude des quatre réclamations déposées antérieurement est toujours en suspens par suite de la décision du Comité administratif d'y surseoir jusqu'à la finalisation des dossiers qui y sont liés par les instances compétentes en matière de faillite.

Le *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des comptables agréés et sur le fonds d'indemnisation de l'Ordre des comptables agréés du Québec* stipule que l'indemnité payable à même le fonds est établie à 80 000 \$ par réclamant et à 300 000 \$ pour l'ensemble des réclamants concernant un même professionnel.

Cinq réclamations, reçues au cours de l'exercice précédent à l'égard d'un même comptable agréé, ont fait l'objet d'un examen préliminaire au cours de l'exercice. L'étude de ces réclamations est suspendue jusqu'à la réception de documents supplémentaires requis auprès du procureur des plaignants. Une réclamation de 25 000 \$ à l'égard d'un membre a été reçue pendant l'exercice; son étude sera finalisée au début du prochain exercice.

Le Fonds d'indemnisation n'a donc versé aucune indemnité au cours de 2007-2008.

Le président du Comité,
Michel Lamarre, CA



Formation continue obligatoire

Le *Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables agréés du Québec* est entré en vigueur le 13 juillet 2006. Le programme d'activités de formation et les modalités d'application du Règlement ont été adoptés par le Bureau de l'Ordre le 24 août 2006.

En vertu du Règlement, le comptable agréé est tenu de consacrer à sa formation continue au moins 120 heures par période de référence de trois ans, dont au moins 25 heures par année, 15 heures au plus pouvant être consacrées par année à une activité d'autoapprentissage comme la lecture. La première période de référence de trois ans s'étend du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2009.

Les activités de formation doivent être en lien avec les domaines d'activité dans lesquels œuvre le comptable agréé, et cadrer avec les activités professionnelles décrites à l'article 1 du *Code de déontologie des comptables agréés*.

Au cours de l'exercice 2007-2008, 42 membres ont fait l'objet d'une décision du Comité administratif de l'Ordre ordonnant leur radiation du Tableau de l'Ordre pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement. Leur radiation demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'Ordre ait la preuve qu'ils ont satisfait aux exigences du Règlement.

Les activités de formation ont consisté en ce qui suit :

Activités de formation	Participation des membres	Nombre d'heures
Activités de formation structurée :		
Cours offerts ou organisés par l'Ordre, l'Institut Canadien des Comptables Agréés ou les ordres de comptables agréés des autres provinces, et par d'autres ordres professionnels ou organismes similaires	19 567	157 342
Cours offerts par des établissements d'enseignement ou d'autres institutions spécialisées bénéficiant de ressources professionnelles, techniques et pédagogiques adéquates	6 632	164 769
Cours ou formation structurés en milieu de travail	32 380	271 103
Séances de formation structurée, de groupes de discussion ou de comités techniques	5 775	68 121
Colloques, séminaires ou conférences dont le contenu est principalement technique et éducatif	16 755	117 425
Formations à distance	1 187	15 155
Rédaction d'articles ou d'ouvrages publiés liés à l'exercice de la profession de comptable agréé	368	24 583
Projets de recherche ou d'études	302	16 698
Total — Activités de formation structurée	82 966	835 196
Activités de formation non structurée (autoapprentissage)	15 677	224 499
TOTAL	98 643	1 059 695



Membres du Comité

Hélène Bergeron, CA
Danièle Blanchette, CA*
Pierre Charron, CA
Pierrette Doré, FCA*
Jacques Fortin, FCA*
Steve Fortin, CA
Colette Gauthier, FCA
Maurice Gosselin, CA
Benôit Guérard, CA
Sylvie Héroux, CA
Mélanie Leduc, CA
Patricia Michaud, CA
Jeason Morin, *représentant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport**
Wendy Roscoe, CA
Alain Roy, CA

Secrétaire : Diane Messier, CA

Michel Bergeron, CA*

Président



* Membres du Comité de formation des comptables agréés (décret 1027-97)

Formation professionnelle

Le Comité de la formation professionnelle (CFP) offre une tribune privilégiée aux représentants du milieu universitaire et aux maîtres de stage pour discuter de l'évolution des normes d'admission à la profession de comptable agréé.

L'année 2007-2008 a été marquée notamment par une séance spéciale de remue-méninges visant à faire le point sur les besoins des universitaires et les actions à mettre en œuvre pour leur faciliter la tâche en matière d'enseignement sur le passage aux normes internationales, et ce, tant au niveau du baccalauréat que du diplôme de deuxième cycle. Une séance de formation a été offerte par l'Ordre aux professeurs dans le but de leur donner un aperçu des principales différences entre les normes canadiennes et les normes internationales.

Dix ans après la création du diplôme de deuxième cycle, les membres du Comité ont émis un avis favorable à l'intention du Bureau visant à faire reconnaître ce diplôme, qui intègre le Programme de formation

professionnelle (PFP) de l'Ordre, comme étant celui qui donne accès au permis de comptable agréé, en remplacement du diplôme de premier cycle. Tous les programmes de deuxième cycle des 11 universités ont par ailleurs été réexaminés par un Groupe de travail qui a recommandé la reconduction de l'agrément pour une période de cinq ans.

En vue de mieux reconnaître la valeur des responsables de programmes et d'assurer la relève du corps professoral, un programme de reconnaissance des partenaires universitaires a été proposé par le Groupe de travail formé à cette fin. Des actions concrètes ont été instaurées en 2007-2008, et d'autres suivront en 2008-2009, notamment l'aide aux études doctorales.

Les membres du comité ont également entériné les recommandations du Groupe de travail pancanadien chargé d'élaborer un cadre révisé en vue de la reconnaissance des titres comptables étrangers, tout en insistant sur les contraintes qui existent au Québec à l'égard des passerelles de formation liées au partenariat

universitaire et aux conditions d'admission aux études de deuxième cycle.

Enfin, le Comité a émis un avis à l'intention du Bureau pour que soit accordée la réciprocité aux détenteurs du titre de *Contador Público Certificado* (CPC) de l'Instituto Mexicano de Contadores Públicos et en faveur du renouvellement de l'accord de reconnaissance professionnelle mutuelle entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Signalons que les candidats qui se présentaient à l'Évaluation uniforme pour la première fois en 2007 ont obtenu un très bon taux de succès, soit 80,3 %, un taux identique à la moyenne canadienne. L'utilisation de l'ordinateur a connu quant à elle une popularité sans précédent de 87 %, par rapport à 45 % l'an dernier et à 3 % il y a deux ans.

Je remercie tous les membres du Comité pour leur collaboration et leur soutien tout au long de l'année.

Le président du Comité,
Michel Bergeron, CA





Membres du Comité

Gaétan Marceau, CA, *vice-président*
Paule Bouchard, FCA
François Corriveau, CA
Jacques Grandmont, CA
Kenneth Hotton, CA
André Hurtubise, FCA
Guylaine Leclerc, FCA, CA•EJC
Pierre Longpré, CA
Gary Seth Miller, CA
Benoit Riendeau, CA
Louise Roby, CA
François Touchette, CA
Tony Vescio, CA

Secrétaire : Martine Picard, CA

Inspection professionnelle

Les principales activités du Comité d'inspection professionnelle sont résumées dans le tableau ci-dessous.

Exercice terminé le 31 mars	2008	2007
Unités de pratique inspectées au cours de l'exercice	561	567
En suspens au début de l'exercice	56	61
	617	628
En suspens à la fin de l'exercice	68	56
Unités de pratique ayant fait l'objet de recommandations au Bureau de l'Ordre	549	572
Recommandations ratifiées par le Bureau :		
Unités de pratique qui ont satisfait aux normes	486	510
Unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes	63	62
	549	572

Exercice terminé le 31 mars	2008	2007
Nombre de membres assujettis à un stage de perfectionnement sans limitation du droit d'exercice	72	85
Nombre de membres assujettis à un stage de perfectionnement comportant l'obligation d'une supervision	2	4
Nombre de membres inspectés	2 037	1 262
Nombre de réunions du Comité d'inspection professionnelle	5	6
Nombre d'enquêtes particulières en cours (2007)	1	1

L'inspection de 561 unités a nécessité environ 793 jours/inspecteur au cours de l'année. Environ 95,7 % des membres rencontrés cette année ont satisfait aux normes d'inspection. Le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes a nécessité environ 75 jours/inspecteur.

Le travail professionnel a été effectué par l'équipe d'inspection de la vice-présidence Inspection et pratique professionnelle. Cette équipe est composée de Martine Picard, CA, vice-présidente, de Chantal Le Rossignol, CA, directrice adjointe, de Philippe Bérubé, CA, Julie Choquette, CA, Kim Lemire, CA, et Marie-Andrée Lortie, CA, inspecteurs permanents, ainsi que des inspecteurs, enquêteurs et surveillants contractuels suivants :

Jean-Étienne Blais, CA
Jean Boudreau, CA
Nathalie Brient, CA
André Coutu, CA
Pierre Désilets, CA
Gilles Durand, CA
Sylvie Fortin, CA
Sylvain Moisan, CA

Pierre O. Oligny, CA
Monique Papineau, CA
Sylvie Plante, CA
Dominique Racine, CA
Michel Reinhardt, CA
Alain St-Laurent, CA
Louise Trépanier, CA

Les 14 membres du Comité ont consacré plus de 42 jours/personne à l'exécution de leur mandat, sans compter le temps nécessaire à la révision des dossiers et à la préparation des réunions. Cette année, le Comité était composé de membres provenant des régions de Montréal, de Québec et de l'Estrie.

STAGE DE PERFECTIONNEMENT COMPORTANT L'OBLIGATION D'UNE SUPERVISION

En vertu de l'article 1 du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, le Comité d'inspection professionnelle a recommandé au Comité administratif d'imposer un stage de perfectionnement comportant l'obligation d'une supervision à un membre qui n'a pas satisfait aux normes, à un membre qui n'a pas réussi à corriger ses faiblesses lors d'un stage précédent et à un membre ayant fait l'objet d'une enquête particulière en 2007.

REFUS DE SE SOUMETTRE AU STAGE DE PERFECTIONNEMENT DIT « INSPECTION PÉRIODIQUE »

Le Comité a recommandé au Comité administratif de transmettre au syndic le dossier de deux membres qui ont fait preuve d'une conduite dérogatoire en refusant de se soumettre à un stage de perfectionnement dit « inspection périodique » et de suivre des cours de perfectionnement.

SOMMAIRE DES CAS TRANSMIS AU SYNDIC

Les 411 dérogations (625 en 2006-2007) comprises dans les 309 dossiers (422 en 2006-2007) transmis au syndic par le Comité au cours de l'exercice, conformément à l'article 112 du *Code des professions*, avaient trait aux situations suivantes :

SOMMAIRE DES CAS TRANSMIS AU SYNDIC

Dérogations au Code de déontologie :	
Manquement à l'article 25.2 précisant qu'un membre qui fournit des services professionnels autres que des missions de certification doit inscrire dans tout rapport ou document qui est adressé à une personne autre que son employeur, la nature et l'importance de toute influence susceptible d'avoir l'apparence de constituer une entrave à son jugement professionnel ou à son objectivité.	194
Manquement à l'article 36.8.12a) précisant qu'un membre qui effectue une mission de certification doit obtenir l'approbation de la direction pour les écritures de journal qu'il prépare.	118
Manquement à l'article 36.10 précisant qu'un membre qui effectue une mission de certification doit identifier et apprécier la gravité des menaces qui nuisent à son indépendance.	42
Manquement aux obligations professionnelles et mandat non rempli conformément aux normes professionnelles (article 19).	8
Limitation de la responsabilité civile personnelle (article 21).	8
Manquement à l'article 36.4 qui indique qu'un membre doit demeurer libre de toute influence, intérêt ou relation pouvant porter atteinte à son jugement professionnel ou en donner l'apparence.	8
Manquement à l'article 76 qui indique qu'un membre ne doit pas exercer sa profession au sein d'une société sous un nom ou une dénomination sociale qui induit en erreur ou qui soit trompeur.	4
Manquement à l'article 48 concernant le secret professionnel.	6
Manquement à l'article 36.9.7 qui indique qu'un membre, dans le cadre d'une mission de vérification d'une entreprise cotée, ne peut offrir des services professionnels tels des services de comptabilité ou de tenue de comptes liés aux états financiers devant être vérifiés.	3
Manquement à l'article 7 qui indique qu'un membre doit assurer personnellement la direction de toute place d'affaires d'une société se présentant comme une société de comptables agréés ou au sein de laquelle un ou des membres offrent des services de certification.	3
Manquement à l'article 63 qui indique que le membre doit, avant d'accepter, en remplacement d'un autre comptable, une mission de certification ou une mission de compilation, se mettre en rapport avec ce comptable pour lui demander s'il y a des facteurs dont il devrait tenir compte avant de décider d'accepter cette mission.	2
Manquement à l'article 62 qui indique qu'avant d'ouvrir toute nouvelle place d'affaires pour l'exercice de la profession, le membre doit en informer l'Ordre par écrit avec indication de l'adresse de celle-ci et des noms des autres membres qui y exerceront.	1
Manquement à l'article 59.1 qui indique que le membre ne peut convenir avec un client d'honoraires conditionnels.	1
Manquement à l'article 23 qui indique que le membre doit remplir ses obligations avec intégrité et objectivité.	1
Dérogations à la Loi sur les comptables agréés :	
Manquement à l'article 24 de la <i>Loi sur les comptables agréés</i> (exercice illégal de la comptabilité publique).	12

PROGRAMME GÉNÉRAL D'INSPECTION

Lors de sa réunion du 8 février 2007, le Bureau de l'Ordre a approuvé les recommandations du Groupe de travail sur la confiance du public concernant l'harmonisation nationale et la convergence mondiale des normes d'inspection professionnelle, à la suite de l'analyse du Comité d'inspection et à sa recommandation. Les recommandations du Groupe de travail fixent une norme minimale devant être appliquée par l'ensemble des ordres et instituts de comptables agréés sans pour autant réduire le champ actuel d'inspection professionnelle de l'Ordre. Elles portent sur l'objectif et le champ d'application du programme d'inspection, les critères d'inspection, le nombre de dossiers à inspecter ainsi que sur le cycle d'inspection, et elles sont à la hauteur des normes internationales.

Lors de la réunion du 7 février 2008, les membres du Bureau ont approuvé unanimement les modifications apportées au préambule et aux articles 2 et 4 du programme général d'inspection. Ces modifications concernent notamment le cycle d'inspection qui sera maintenant établi selon une formule cyclique ajustée en fonction du risque.

Le Comité d'inspection a donc établi les facteurs de risque pour le cycle d'inspection 2008-2009. Suivant qu'une unité de pratique présente certains de ces facteurs de risque ou non, elle fera l'objet d'une inspection selon le cycle minimal de trois ans ou selon un cycle d'inspection plus court.

Le Groupe de travail sur la confiance du public et l'équipe de travail pancanadien sur le programme d'inspection professionnelle ont publié un second rapport d'étape. Celui-ci contient des recommandations sur l'évaluation des dérogations aux normes prescrites, en vue d'établir une approche structurée et objective pour le classement et l'évaluation des déficiences qui facilitera l'atteinte de l'objectif de protection du public visé par le programme d'inspection.

De plus, afin de respecter les nouvelles normes du *Manuel de l'ICCA*, les questionnaires d'inspection ont été mis à jour pour y intégrer, notamment, les nouvelles normes de vérification fondées sur le risque. Nous avons aussi donné de la formation sur les aspects techniques de celles-ci aux inspecteurs professionnels en cours d'année.

Le Comité continuera de participer activement aux activités de l'équipe de travail pancanadien sur l'inspection professionnelle et verra à mettre en place les nouvelles recommandations au cours du prochain exercice.

Le Comité prévoit procéder, au cours de l'exercice 2008-2009, à l'inspection et à la réinspection de 496 unités de pratique. Ces inspections devraient nécessiter 812 jours/inspecteur. Il prévoit aussi effectuer le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes, ce qui devrait nécessiter environ 70 jours/inspecteur.

AUTRES ACTIVITÉS ET RÉALISATIONS

Nous avons participé à la rencontre interprovinciale réunissant les responsables de l'inspection professionnelle de partout au Canada. Cette rencontre a notamment permis de discuter des faiblesses relevées lors de l'inspection des unités de pratique au regard des nouvelles normes de vérification fondées sur le risque. Par la même occasion, nous avons amorcé la discussion sur le processus d'évaluation des dossiers d'inspection.

Nous avons maintenu la compilation pancanadienne des lacunes décelées lors des inspections et l'avons de nouveau remise aux responsables des programmes de formation et de soutien technique offerts aux membres de chaque province.

Le président du Comité,
Luc Beaulieu, CA



Membres du Comité

Éric Allard, CA
Francis Belzile, CA
Johanne Bertrand, CA
Raymond Drouin, FCA
Daniel Gosselin, FCA
Sophie Joncas, CA
Nathalie Julien, CA
Lucie Laliberté CA
Diane Lanciault-Fortier, CA
Jean-Paul Lauly, CA
André Leblanc, CA
Daniel Leblanc, CA
Louis Marcotte, CA
André Mignault, CA
Robert Papineau, CA
Hélène Racine, CA
Maryse Samson
Annie Smargiassi, CA
Daniel Tétreault, CA

Secrétaire : Daniel Benard, CA

Michel Mathieu, CA

Président



Produits et services professionnels

RÔLE

Le mandat du Comité des produits et services professionnels consiste à déterminer les besoins professionnels des CA en vue d'offrir un plan ou programme de développement de produits et services professionnels permettant d'y répondre.

Ce mandat s'inscrit dans l'axe 3 des orientations stratégiques de l'Ordre ainsi que dans le mandat de la vice-présidence Produits et services professionnels qui est de « devenir la première source de référence des CA en vue de répondre à leurs besoins professionnels tout au long de leur carrière en offrant des produits et services professionnels qui leur permettront de bien respecter les normes professionnelles et de bien servir leurs clients ou leur organisation ».

GROUPES DE TRAVAIL DU COMITÉ

Les groupes de travail qui œuvrent au sein du Comité sont les suivants :

- Plan ou programme de produits et services professionnels;
- Augmentation du taux de participation des CA;
- Augmentation du niveau de satisfaction des CA;
- Développement durable;
- Formation à distance;
- Portail PSP.

PLAN OU PROGRAMME DE PRODUITS ET SERVICES PROFESSIONNELS

En février 2008, les membres du Comité ont validé et entériné les produits et services professionnels susceptibles de répondre aux besoins des CA pour la saison 2008-2009 qui leur avaient été présentés par la vice-présidence Produits et services professionnels. La plupart de ceux-ci avaient été validés préalablement auprès des membres de plusieurs comités.

En outre, les membres du Comité se sont assurés que le plan de formation proposé tenait compte de l'évolution des normes IFRS.

PARTICIPATION DES MEMBRES AUX ACTIVITÉS DE FORMATION FACULTATIVE

Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2008, un total de 21 822 inscriptions a été enregistré au programme de formation élaboré par la vice-présidence Produits et services professionnels. Que ce soit par l'entremise des cours développés par la vice-présidence ou des cours offerts en association, les membres sont nombreux à participer aux activités de formation proposées dans le catalogue de cours et sur le site Web de l'Ordre. Comme le programme offre plus de 400 cours, la répartition des inscriptions est présentée par champs de compétences dans le tableau ci-dessous par souci de concision. Le tableau regroupe également les inscriptions selon la durée en heures des cours. Il est à noter que pour chaque champ de compétences, différents cours sont offerts, dans différents formats (demi-journée, journée complète, deux jours, etc.). La durée du cours varie en fonction des objectifs à atteindre et selon l'organisation qui offre le cours (cours offerts par l'Ordre ou cours en association). Enfin, le tableau n'inclut pas les inscriptions aux activités offertes en entreprise et en cabinet.

Champs de compétences	Durée (heures)	Organisation	Nombre d'inscriptions
Aspects légaux des affaires	3,5	Cours de l'Ordre	29
Total • Aspects légaux des affaires			29
Certification et gestion d'un cabinet	3,5	Cours de l'Ordre	764
	7,0	Cours de l'Ordre	2 742
	14,0	Cours de l'Ordre	1
Total • Certification et gestion d'un cabinet			3 507

Produits et services professionnels

Champs de compétences	Durée (heures)	Organisation	Nombre d'inscriptions
Compétences individuelles et organisationnelles	6,0	En association	334
	7,0	En association Cours de l'Ordre	40 2 393
	14,0	En association	12
Total • Compétences individuelles et organisationnelles			2 779
Comptabilité et présentation de l'information financière	2,0	Cours de l'Ordre	343
	3,5	Cours de l'Ordre	1 450
	4,0	Cours de l'Ordre	71
	7,0	En association Cours de l'Ordre	73 3 626
	14,0	En association Cours de l'Ordre	1 1
Total • Comptabilité et présentation de l'information financière			5 565
Événements (conférences et ateliers)	2,0	Cours de l'Ordre	93
	2,5	Cours de l'Ordre	4
	3,0	Cours de l'Ordre	214
	3,5	Cours de l'Ordre	30
	7,0	En association Cours de l'Ordre	121 666
Total • Événements (conférences et ateliers)			1 128
Finance	3,5	En association Cours de l'Ordre	15 69
	4,0	Cours de l'Ordre	24
	7,0	Cours de l'Ordre	1 281
Total • Finance			1 389

Champs de compétences	Durée (heures)	Organisation	Nombre d'inscriptions
Fiscalité	3,0	En association	62
	3,5	Cours de l'Ordre	165
	4,0	Cours de l'Ordre	157
	7,0	En association Cours de l'Ordre	1 3 748
	14,0	En association	3
Total • Fiscalité			4 136
Gestion dans un contexte international	4,0	En association	13
Total • Gestion dans un contexte international			13
Gouvernance, contrôle, gestion et secteurs d'activité	3,0	En association	38
	3,5	En association Cours de l'Ordre	15 130
	6,0	En association	1
	7,0	En association Cours de l'Ordre	170 1 815
	12,0	En association	3
	14,0	En association	32
	15,0	En association	1
	18,0	En association	3
	21,0	En association	18
24,0	En association	4	
Total • Gouvernance, contrôle, gestion et secteurs d'activité			2 230

Produits et services professionnels

Champs de compétences	Durée (heures)	Organisation	Nombre d'inscriptions
Planification financière personnelle	7,0	Cours de l'Ordre	335
Total • Planification financière personnelle			335
Secteur public	7,0	En association	36
Total • Secteur public			36
Taxes à la consommation	3,0	En association	12
	3,5	Cours de l'Ordre	75
	4,0	Cours de l'Ordre	300
	7,0	En association Cours de l'Ordre	2 272
Total • Taxes à la consommation			661
Technologies de l'information et des communications	3,0	En association	1
	6,0	En association	3
	7,0	En association	1
	14,0	En association	6
	21,0	En association	3
Total • Technologies de l'information et des communications			14
TOTAL			21 822

Les « référentiels » et « dossiers modèles »

Au cours des trois dernières années, différents « référentiels » et « dossiers modèles » ont été élaborés et distribués gratuitement aux participants de plusieurs activités de formation, notamment lors des cours de mise à jour et de remise à niveau. Ces activités représentent

environ un tiers des inscriptions au programme. Des référentiels et dossiers modèles en vérification liés à des secteurs d'activité ou à des compétences différentes seront disponibles au cours de la prochaine année de formation.

AUGMENTATION DU TAUX DE PARTICIPATION DES CA

Encore une fois, la présente saison de formation nous montre à quel point les membres apprécient les activités de formation continue et y demeurent fidèles. En effet, au cours de la dernière année, plus de 3 000 passes de saison ont été vendues et un record de plus de 25 000 inscriptions (incluant la participation des non-membres et des inscriptions aux activités de formation en entreprise et en cabinet) a été atteint pour les diverses activités de formation continue tant en salle qu'à l'interne. Les membres du Comité des produits et services professionnels sont heureux d'avoir participé à une telle réussite.

Une nouvelle passe « Découverte PSP » a été lancée en 2007-2008 dans le but de faire découvrir les publications et les produits et services de l'Ordre qui répondent à des besoins autres que la formation. Plus de 70 passes ont été vendues. Une nouvelle passe « Fiscale PSP » sera lancée au printemps 2008.

Formation en salle

- Plus de 400 cours, dont près de 100 nouveautés et plus de 200 cours conçus par l'Ordre.
- Plus de 3 000 passes de saison vendues.
- Plus de 2 450 inscriptions individuelles.
- Plus de 22 600 inscriptions reçues.
- Plus de 7 300 clients différents, dont près de 5 150 CA.

Formation en entreprise et en cabinet

La formation en entreprise et en cabinet permet aux organisations d'offrir les cours de formation de l'Ordre à leurs employés, CA ou non, dans leurs bureaux. Cette formule est très appréciée par les responsables de la formation et permet de joindre, chaque année, un plus grand nombre de CA. Près de 2 500 personnes ont participé aux activités de formation en entreprise et en cabinet en 2007-2008.

Formation en association

- Plus de 1 000 inscriptions en 2007-2008.

Publications et produits et services

- Plus de 500 publications offertes et plus de 5 600 exemplaires vendus.

Révision de la grille tarifaire 2008-2009

La grille tarifaire a été révisée pour 2008-2009.

- Le prix de la passe Mono-CA sera augmenté de 100 \$, afin de couvrir une plus grande partie des frais d'inscription à une activité, et les prix des inscriptions individuelles seront ajustés afin de maintenir le ratio d'autofinancement de la passe Mono-CA au niveau actuel.
- Les prix pour la formation en entreprise et en cabinet sont révisés, puisque l'Ordre développe de plus en plus de cours de concert avec les autres ordres provinciaux de CA et se voit dans l'obligation d'harmoniser sa grille tarifaire avec celle de ces derniers. Par ailleurs, la création des concepts de « référentiels » et de « dossiers modèles » doit maintenant faire partie intégrante de la prochaine grille tarifaire pour la formation en cabinet.

AUGMENTATION DU NIVEAU DE SATISFACTION DES CA

Formation en salle

- L'excellence se maintient : le niveau de satisfaction globale des participants a été de 4,64 sur 5 pour la saison de formation 2007-2008.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2007-2008, un nouveau groupe de travail sur le développement durable a été créé. Un bilan de toutes les actions en la matière est présentement en préparation et il nous permettra d'évaluer les nouveaux projets à mettre en place dès 2008-2009, et dans les années suivantes.

Produits et services professionnels

FORMATION À DISTANCE

Ce groupe de travail a été réactivé. Un projet pilote de formation à distance est en préparation pour la saison 2008-2009, l'objectif étant d'offrir davantage de formations à distance en 2009-2010 ou en 2010-2011, selon les résultats du projet pilote.

PORTAIL PSP

En 2007-2008, un nouveau groupe de travail a été créé. Une analyse de différents sites Web a été effectuée en vue de développer une structure de portail PSP pour les prochaines années, en synergie avec tous les autres projets de portails de la profession au niveau canadien.

De plus, les membres du Comité suivent de près l'évolution du travail de l'ensemble des comités et des groupes de travail, y compris les comités pancanadiens et ceux de la vice-présidence Produits et services professionnels.

Mentionnons aussi que Sophie Joncas, CA, a été sélectionnée à titre de candidate à la présidence du Comité pour 2008-2009.

ATELIERS D'INFORMATION

En 2007-2008, plusieurs ateliers d'information, gratuits pour les CA, ont été offerts, notamment sur les appels à commentaires sur *L'information financière des sociétés fermées*, le *Référentiel du propriétaire-dirigeant* et *L'adoption des IFRS au Canada*. Des centaines de CA ont participé à ces activités.

PRODUITS ET SERVICES PROFESSIONNELS OFFERTS AUX CA

Le catalogue *Produits et services professionnels* a été envoyé aux CA en septembre 2007, en complément au catalogue de formation envoyé en août. Une deuxième édition du catalogue *Produits et services professionnels* sera envoyée aux CA en mai 2008.

Ce catalogue met l'accent sur la passe « Découverte PSP », la nouvelle passe « Fiscale PSP », les services de références techniques et déontologiques, les nouveaux services-conseils lancés en 2006-2007 et les publications de l'Ordre et de l'ICCA.

Le président du Comité,
Michel Mathieu, CA



Reconnaissance des équivalences

En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec*, l'Ordre applique un processus de reconnaissance des équivalences à l'intention des personnes qui demandent à faire reconnaître l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement hors Québec en vue d'obtenir un permis.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC AU COURS DE L'EXERCICE 2007-2008 :

ENTENTES DE RECONNAISSANCE MUTUELLE

Depuis l'an 2000, l'Ordre a convenu de plusieurs ententes de reconnaissance mutuelle conclues avec des organismes étrangers pour les comptables membres en règle de ces organismes. Auparavant, soit depuis le début des années 1970, l'Ordre reconnaissait unilatéralement l'admissibilité à la réciprocité du titre de CA, pour ces mêmes organismes.

ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES

L'Ordre a conclu un partenariat avec presque toutes les universités du Québec pour faciliter l'évaluation des diplômes étrangers. Le processus est en place depuis près de dix ans.

DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS OU SPÉCIAUX

Depuis plusieurs années, la *Loi sur les comptables agréés* reconnaît à l'Ordre le pouvoir de délivrer des permis sur permis aux CA membres d'un institut de comptables agréés d'une autre province ou territoire du Canada ou des Bermudes.



Demandes de reconnaissance	Diplômes délivrés au Canada	Diplômes délivrés hors du Canada
Reçues	7	52
Acceptées en totalité	4	0
Acceptées en partie	3	52
Refusées	0	0

Membres du Comité

Serge Allard, FCA
Christiane Brizard, avocate
Bertrand Lachance, CA
Ginette Lussier-Price, FCA
Daniel McMahon, FCA
Christine Montamat, MBA, CA
Donald Petit, *représentant du public*
Diane Racine, CA

Secrétaire : Ginette Champagne

Groupe de travail sur le Code de déontologie

Serge Allard, FCA
Christiane Brizard, avocate
Frank Di Tomaso, FCA
Charles Jacobs, CA
Diane Lanciault-Fortier, CA
Andrée Lavigne, CA
Jacques Lefebvre, *représentant du public*
Ginette Lussier-Price, FCA
Suzanne Maisonneuve-Benoit, *représentante du public*
Donald Petit, *représentant du public*
Martine Picard, CA
Ed Victor, FCA

Secrétaire : Christine Montamat, MBA, CA

Denis Savard, CA

Président



Au cours de la dernière année, le Comité a examiné le projet de *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables agréés du Québec* en vue d'en recommander l'approbation par le Bureau. Il a ensuite suivi de près les dernières étapes qui ont mené à l'adoption de ce règlement.

Le Comité a pris connaissance de la version préliminaire des modifications projetées au *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec*. Celles-ci reflètent la décision du Bureau de l'Ordre de modifier les critères de reconnaissance de l'expérience donnant accès au titre de comptable agréé.

Tout au long de l'année, le Comité a suivi de près l'actualité législative et réglementaire particulièrement riche qui a touché notre profession.

Le Groupe de travail sur le *Code de déontologie* a examiné et commenté l'exposé-sondage que l'International Ethics Standards Board for Accountants de la Fédération internationale des comptables (IFAC) a publié à l'été 2007 pour proposer d'apporter certaines modifications aux règles internationales relatives à l'indépendance.

Le président du Comité,
Denis Savard, CA



Réglementation

Le Comité sur la réglementation a pour mandat de voir à la mise à jour des règlements actuels et à la rédaction des nouveaux règlements, et de formuler une recommandation quant à leur approbation par le Bureau. Le mandat du Comité porte sur l'ensemble des règlements de l'Ordre, y compris le *Code de déontologie des comptables agréés*, et tous les projets de nouveaux règlements.

Le Groupe de travail sur le *Code de déontologie* relève du Comité. Il a notamment pour rôle de rédiger les propositions de modifications à apporter au *Code de déontologie* et d'examiner et de commenter les modifications qui sont proposées à l'égard des règles de déontologie harmonisées.

André Lafond, CA

Président



Membres du Comité

Clément Beaupré, CA
Benoît Boivin, FCA
Danielle Boucher, *représentante du public*
Alain Deschesne, CA
Paul Dumas, CA
Marie-Andrée Pilon, *représentante du public*
Michel Roberge, CA

Secrétaire : Claudette Roberge

Révision des plaintes

Le Comité de révision des plaintes est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour mandat de donner, à la demande d'une personne qui a requis la tenue d'une enquête à l'endroit d'un membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec ou d'une personne qui, à l'époque des actes qui lui sont reprochés, était membre de l'Ordre, un avis relatif à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline. Le Comité siège au nombre de trois personnes dont au moins une est un représentant du public nommé parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le Comité a reçu 16 demandes de révision de décisions du syndic ou du syndic adjoint. Quatorze dossiers ont été traités, et le comité s'est réuni 14 fois pour le traitement de ces dossiers.

Le Comité a rendu 14 avis dans lesquels il a maintenu la décision du syndic de ne pas porter plainte. Pour tous les avis donnés, le délai de 90 jours a été respecté.

Pour un dossier, le demandeur a retiré la demande de révision, et les rencontres sont à venir pour deux dossiers.

De plus, le Comité s'est réuni en plénière pour discuter de divers sujets ayant trait à la procédure suivie par ses membres lors des rencontres.

Le président du Comité,
André Lafond, CA





COMITÉ DE DIRECTION (de gauche à droite)

Daniel McMahon, FCA
Christine Montamat, MBA, CA
Christiane Brizard, avocate
Ginette Lussier-Price, FCA

Martine Picard, CA
André Richard, MBA
Évelyn Paquin, FCA

Marie-France Langlois, CA
Diane Messier, CA
Daniel Benard, CA

Personnel de l'Ordre

BUREAU DE DIRECTION

Président et chef de la direction
Daniel McMahon, FCA
Secrétaire de direction
Laurence Hurtubise
Secrétaire de direction adjointe
Manon Vandal

ADMINISTRATION

Vice-présidente directrice et Vice-présidente,
Administration
Évelyn Paquin, FCA

MARKETING ET ÉVÉNEMENTS

Responsable
Maryse Dumais
Planificateur d'événements
José Boucher

Concepteurs graphiques

Louise Castonguay
Guylaine Thiboutot
Adjointe administrative
Nancy Alexandre

RESSOURCES HUMAINES

Coordonnatrice
Lyne Lemieux, CRHA

FINANCES

Directrice
Marie-France Langlois, CA
Adjointes administratives, Administration
Renée Lortie
Clarita Rosey (par intérim)
Contrôleure
Sonya Guilbault, CA
Assistante à la contrôleure
Joanne Legendre

Assistante à la contrôleur
Iulia Raihert (par intérim)
Technicienne, Comptabilité
Andrée-Anne Meunier
Pascale Paradis (par intérim)
Préposée à la comptabilité
Nelly-Sehan Carlos
Agente, Administration
Carole Pharand
Responsable, Perception de la cotisation
Diane Paquette
Préposées aux cotisations
Linda Ash (temporaire)
Lise Cousineau (temporaire)
Coordonnatrice, Administration et finances
Loraine Young
Commis à l'expédition
Sylvie Cuerrier
Michel Magny
Préposée à l'accueil et à l'information
Rachel Bigras

SYSTÈMES D'INFORMATION

Directeur
André Richard, MBA
Analyste programmeur, Volet développement
David Dorsett
Webmestre
Philippe Laurin
Programmeur
Fabien Peret
Coordonnatrice, Technologies de l'information
Patricia Annesley
Administrateur, Réseau
Michel Yafalian
Technicien en informatique
Éric Pesant

AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFE

Vice-présidente
Christiane Brizard, avocate
Adjointe à la vice-présidente
Sophie Dallaire, avocate
Coordonnatrice, Tableau des membres et Affaires juridiques
Evelyne Tessier
Adjoint administratif para-juridique
Poste vacant
Secrétaire du Comité de discipline, du Comité d'arbitrage des comptes des membres et du Comité de révision des plaintes
Claudette Roberge
Agente au Tableau des membres
Claudette Custeau

FORMATION PROFESSIONNELLE ET RELÈVE

Vice-présidente
Diane Messier, CA
Directrice adjointe
Andrée Daoust, CA
Coordonnatrice, Services aux candidats
Katerine Robitaille
Conseillères, Formation professionnelle et relève
Jasmine Marcoux, CA
Julie Péroquin, CA
Adjointe administrative, Formation professionnelle et relève
Marie-Josée Hamel
Adjointe administrative, Programme de formation professionnelle
Anne-Marie Marois
Zohra Joucdar (par intérim)
Agent administratif, Tableau des candidats à l'exercice de la profession
Éric Nolet

Personnel de l'Ordre

INSPECTION ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Vice-présidente
Martine Picard, CA
Directrice adjointe, Inspection professionnelle
Chantal Le Rossignol, CA
Inspecteur professionnel
Philippe Bérubé, CA
Inspectrices professionnelles
Julie Choquette, CA
Kim Lemire, CA
Responsable du fonctionnement, Inspection professionnelle
Danielle Arcudi
Adjointe au fonctionnement, Inspection professionnelle
Pauline Duguay
Adjointes administratives, Inspection professionnelle
Caroline Bouchard
Sharon-Rose Alexandre (par intérim)
Directeur(trice) adjoint(e), Pratique professionnelle
Lyne Lépine, CA
Yves Coulombe, CA (par intérim)
Agente administrative, Cabinets de CA
Cornelia Cazan
Adjointes administratives, Formation continue obligatoire
Marie-Jo St-Pierre (temporaire)
Mary Young

PRODUITS ET SERVICES PROFESSIONNELS

Vice-président
Daniel Benard, CA
Directrice adjointe, Formation continue
Maryse Samson

Conseillère des CA, Produits et services professionnels
Diane Boudreau, CA
Conseillère des CA en cabinet
Martine Davidson, CA
Conseillère des CA en entreprise et du secteur public
Hélène Marcil, CA
Coordonnatrices, Formation continue
Marie-Claude Cardinal
Liselène Dind
Adjointes administratives, Coordination des activités, Formation continue
Martine Primeau
Julie Vézina
Adjointes administratives, Service à la clientèle, Formation continue
Julie Beaulac
Geneviève Trudel
Adjointes administratives, Produits et services professionnels
Evelyne Cossette
Manon Dumouchel
Monica Hachey
Diane Lafortune
Adjoint administratif, Publications, Produits et services professionnels
Poste vacant

STRATÉGIE, AFFAIRES EXTERNES ET COMMUNICATIONS

Vice-présidente
Christine Montamat, MBA, CA
Adjointe administrative
Suzanne Racette
Chargée des communications
Erika Vaugeois
Chargé des relations externes
Poste vacant

SYNDIC

Syndic

Ginette Lussier-Price, FCA

Syndics adjoints contractuels

Guy Breton, FCA

André Loubier, CA

Claude Maurer, CA

Adjointe administrative para-juridique

Thérèse Coutu



Pour en savoir plus...

On trouvera le rapport d'activités 2007-2008 de l'Ordre ainsi que ceux des comités et des regroupements régionaux dans la version électronique du rapport annuel, disponible sur le site Web de l'Ordre au www.ocaq.qc.ca.

Les membres de l'Ordre peuvent consulter le rapport d'activités 2007-2008, présenté selon les orientations stratégiques de l'Ordre, sur la clé USB remise lors de l'Assemblée générale annuelle, ou en ouvrant une session sur le site Web de l'Ordre en tant que membre.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS 2007-2008

RAPPORTS DES COMITÉS

Assurances
CA dans le secteur public
CA en cabinet
CA en entreprise
CA en fiscalité
CA œuvrant auprès des administrations municipales
CA œuvrant auprès des coopératives
CA œuvrant auprès des institutions d'enseignement
CA œuvrant auprès du réseau de la santé et des services sociaux
CA œuvrant auprès du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance
Étude des exposés-sondages
Évaluation
Gouvernance
Produits et services commerciaux
Regroupements régionaux
Relations gouvernementales
Rémunération des ressources humaines
Terminologie française

RAPPORTS DES REGROUPEMENTS RÉGIONAUX

Abitibi-Témiscamingue
Cantons de l'Est
Est du Québec
Laval, Laurentides, Lanaudière
Mauricie et Centre-du-Québec
Montréal
Montréal
Outaouais
Québec
Saguenay—Lac-Saint-Jean



ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

680, rue Sherbrooke Ouest, 18^e étage
Montréal (Québec) H3A 2S3

Téléphone : 514 288.3256
Sans frais : 1 800 363.4688
Télécopieur : 514 843.8375
Courriel : info@ocaq.qc.ca
Site Web : ocaq.qc.ca

